

INTER action

numéro 36 . avril 2003

le magazine du social dans l'Ain



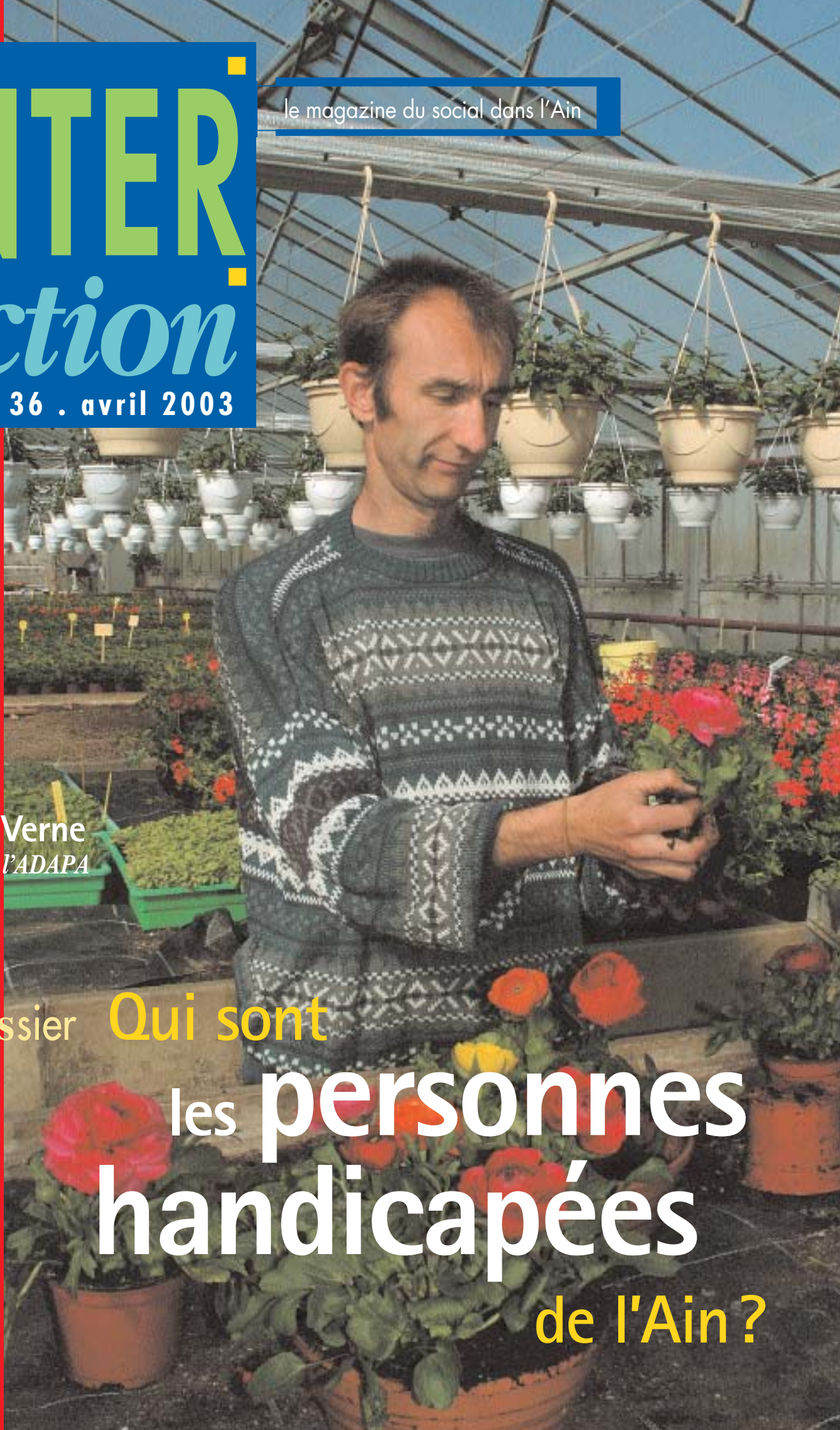
Interview

Martine Verne

Directrice de l'ADAPA

Dossier **Qui sont**
les **personnes**
handicapées

de l'Ain ?



Vient de paraître
Un guide gratuit

Toutes les adresses utiles et les infos pratiques pour les plus de 60 ans



Édité à 4000 exemplaires, avec le soutien de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales et du Conseil général de l'Ain, ce guide s'adresse à tous : retraités et futurs retraités, familles, professionnels travaillant auprès des personnes âgées, collectivités, administrations...

Il est disponible gratuitement sur simple demande auprès du CODERPA (frais d'envoi en sus) et peut être consulté dans les CLIC, les mairies, les établissements d'hébergement...

Réalisé par le CODERPA, le Répertoire 2002 pour les retraités et futurs retraités du département de l'Ain offre une mine d'adresses et infos utiles pour préparer et vivre au mieux le temps de la retraite.

Pour tout savoir sur :

- les démarches administratives
- les services et les aides : portage de repas, aménagement de l'habitat, téléalarme, soins à domicile, aide ménagère...
- la défense des droits
- les réformes de 2002 : la tarification des EHPAD (établissements d'hébergement des personnes âgées), l'APA (et la grille AGGIR), les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination)
- les maisons de retraite : comment choisir ? Obtenir une place ? Quels sont les coûts ? Que doit-on demander ? Doit-on visiter ?...
- la liste détaillée des établissements d'hébergement, canton par canton (avec coordonnées, capacité et nom du directeur ou de la directrice)
- des conseils et infos pour garder la forme et vivre ses loisirs (alimentation, prévention des chutes, réductions SNCF, associations sportives...)
- la charte des droits de la personne âgée dépendante.

CODERPA

Comité départemental des retraités et des personnes âgées de l'Ain

33, avenue du Mail – 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 32 80 60



- 3 **Édito**
- 7 **Visage**
Agent d'amphithéâtre à l'hôpital de Mâcon, Yves Dutartre prend soin des corps des personnes décédées.
- 6/8 **Interview**
Directrice de l'ADAPA, Martine Verne évoque les avancées de l'aide à domicile.
- 10/12 **Table ronde**
Travail social : quelles solutions pour faire face à la pénurie de professionnels ?
- 14/15 **Centre sociaux**
La CAF incite les centres sociaux à développer la participation active des usagers.
- 17/28 **Dossier : les personnes handicapées dans l'Ain**
Huit pages d'infos chiffrées qui dressent un portrait de la population handicapée dans le département, dans divers domaines : emploi, formation, logement...
- 25 **Insertion**
La plate-forme d'insertion Envol, animée par l'Orsac, aide à se réentraîner au travail.
- 26/27 **Logement**
Présence tranquillité, service co-géré par l'OPAC, veille sur les quartiers de Rillieux.
- 28/29 **Personnes âgées**
Une cellule qualité, cofinancée par le Conseil général, aide les établissements à améliorer la prise en charge des personnes dépendantes.
- 30/31 **Petite enfance**
Les cinq structures d'accueil gérées par ALFA3A sont en pleine expansion.
- 34/35 **Proximité**
À Bourg, le pôle Amédée Mercier réunit divers services de proximité, dont une agence Bourg Habitat.
- 36/37 **Handicap**
L'ADAPEI ouvre 50 nouvelles places en services d'activités de jour.



Contre le travail illégal

Le 22 janvier, le préfet et les représentants des organisations professionnelles et syndicales ont signé une charte interprofessionnelle de lutte contre le travail illégal, visant 5 objectifs : faire bénéficier tous les travailleurs de la législation du travail et de la prévention, concourir à la protection sociale des salariés, maintenir les conditions équitables de concurrence entre les entreprises, limiter les fraudes discales et leurs effets négatifs sur l'emploi, dissuader les professionnels ou les particuliers du recours au travail illégal.

73 infractions pour travail illégal ont été constatées dans l'Ain en 2002 (148 en 2001) : 31 pour dissimulation d'emploi salarié, 21 pour dissimulation d'activité, 13 pour cumul d'emploi et Assedic, 8 pour introduction et emploi de main-d'œuvre étrangère.



Cap Emploi – ANPE : une offre de services articulée

Signée le 28 janvier, la charte départementale de l'offre de services articulée entre Cap Emploi et l'ANPE vise à renforcer la coopération afin de favoriser le reclassement professionnel des personnes reconnues travailleurs handicapés. « Les relations existaient déjà, note Olivia Berthaud. Elles seront plus étroites, notamment au niveau technique ». En 2002, Cap Emploi a reçu et accompagné, jusqu'à l'entrée et au suivi dans l'entreprise, 410 personnes orientées par l'ANPE.

Budget social du Conseil général : hausse de l'aide aux personnes âgées

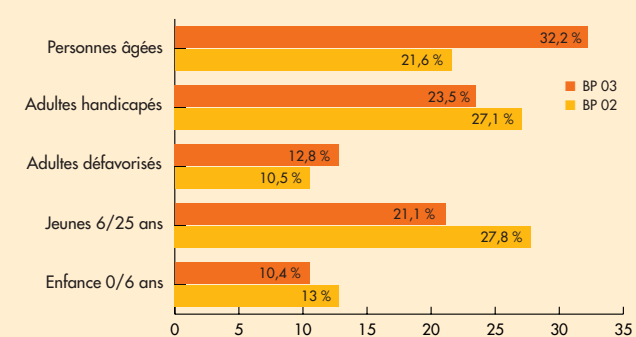
Le budget prévisionnel 2003 d'action sociale du Conseil général a été fixé à 122,95 M€ (+ 19,5 % par rapport au BP 2002). Pour la première fois, la part consacrée à l'aide aux personnes âgées est la plus importante (32,2 %). En hausse de plus de 50 %, elle s'élève à 46 M€, dont 30,370 M€ pour l'allocation personnalisée à l'autonomie (4365 bénéficiaires au 31/12/02).

L'aide aux adultes handicapés (23,5 %) mettra l'accent sur la vie à domicile, via le soutien à des services d'accompagnement (association Vivre en ville, SRAME 01, Adapei, APF).

La protection des 6/25 ans (21,1 %) reste importante dans un département en pleine croissance démographique. À noter : l'augmentation des placements de mineurs hors de leur famille (726 au 31/12/02), de la prévention spécialisée (avec la création de 4 nouveaux postes d'éducateurs), du soutien aux familles.

La part consacrée aux adultes défavorisés représente 12,8 % du BP 2003, l'aide à la petite enfance 10,4 %.

Comparaison 2002/2003 du budget par population (en M€)



[Prêts pour le Rallye Emploi ?

En mai 2002, ils étaient plus de 100, jeunes et adultes, à s'être lancés sur la piste du premier Rallye Emploi organisé par le Lions club, la Mission locale jeunes et le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi), dans le bassin de Bourg-en-Bresse. Bilan de la journée : plus de 200 offres d'emploi récoltées (et réservées en priorité aux participants). L'opération est reconduite cette année, le 13 mai, avec le partenariat du Medef et de la CGPME.

Tél. 04 74 23 38 77 (ANPE Bourg)

[Ainter'Services récompensé

L'entreprise d'insertion Ainter'Services a reçu le 27 mars dernier le trophée Qualirei qui vient couronner plus d'un an de démarche qualité. Ce label, qui correspond à la norme ISO pour toute entreprise classique, offre à Ainter'Services une identité plus marquée dans le domaine de l'insertion économique et sociale. Première des 36 structures d'insertion de l'Ain à avoir reçu ce label, Ainter'Services ne compte pas s'endormir sur ses lauriers : elle va bientôt gérer la troisième déchetterie sur la communauté d'agglomération et étendre ses compétences dans le BTP.

Ils partent, ils arrivent

Tribunal de Belley

Au tribunal de grande instance de Belley, Alain Saffar a été nommé procureur de la République et Hélène Pirat présidente. Tous deux ont été installés dans leurs nouvelles fonctions en janvier 2003.

Tribunal de Bourg

Au tribunal de grande instance de Bourg, Pascale Vernay a été nommée première vice-présidente.

Une halte de nuit pour les demandeurs d'asile

À l'initiative de la DDASS, une halte de nuit pour demandeurs d'asile primo-arrivants a été créée à Bourg-en-Bresse (7, rue de la Paix) fin février. Aménagée et gérée par ALFA3A, elle compte 2 dortoirs de 6 places chacun. L'accueil est limité à 1 nuit (jusqu'à 3 en cas d'arrivée le week-end). Un autre nouveau lieu d'accueil complète le dispositif depuis mars : le relais Saint-Bernard, d'une trentaine de places, à Cormaranche-en-Bugey. Également géré par ALFA3A, il est réservé à un accueil de courte durée, dans l'attente d'un hébergement en foyer, appartement ou CADA.

Une permanence ADAPEI à Ambérieu

Depuis plus d'un an, l'ADAPEI tient une permanence pour l'accueil et l'information des familles le mercredi, de 16 à 18 heures, au siège de l'association (10, rue Marc Seguin) à Bourg-en-Bresse. Depuis mi-février, une seconde permanence existe dans l'Ain, à Ambérieu-en-Bugey, le 2^e vendredi de chaque mois, de 9 à 12 heures, à la maison des sociétés. Animées par des bénévoles de l'association, elles visent aussi à faciliter la rencontre et l'échange entre parents.

Pas de vie sans projets

Sœur Emmanuelle a dit oui. David Douillet, Isabelle Autissier et d'autres encore. Au moment de la photo de famille, le ministre affichait sa satisfaction : dès son lancement, la campagne Envie d'agir passait déjà pour une réussite, avec des parrains de poids, de cœur et de courage. Des qualités qui sont propres à la jeunesse*.

Le Jules Ferry de nos mémoires est le père de l'école publique. Son lointain successeur, Luc Ferry, va-t-il devenir celui du libre engagement ? Deux siècles séparent le ministre de l'Instruction publique de celui de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. On aura remarqué que la jeunesse arrive désormais en première position des priorités gouvernementales. Les intitulés changent, la mission demeure : éduquer à l'école, éduquer à la vie.

Une tendance – fâcheuse mais naturelle – pousse souvent les adultes à être jeunes à la place des autres. L'expérience nous y invite et l'âge nous y incite. De notre temps... Rien de ceci avec Envie d'agir. Pour une fois, on fait confiance aux plus de 11 ans et aux moins de 28 ans. On leur propose un mode d'emploi et des moyens. À eux de faire le reste, à eux de nous dessiner un mouton.

Cette liberté d'action s'avère d'autant plus méritoire qu'elle semble être accordée sans arrière-pensée. Les jeunes ne sont les otages d'aucune école de pensée, si ce n'est celle de la vie. Ils ont un sens des valeurs et leurs convictions. Pour les lancer dans ce grand bain, le ministre a utilisé des mots simples : donner un sens à sa vie, aider autrui, avoir des projets, s'engager, être utile. Message reçu car facilement décodé.

Avouez que c'est quand même extraordinaire de demander à des jeunes s'ils ont envie d'agir alors qu'ils passent près de 30 heures par semaine à l'école pour préparer l'avenir, plus de deux heures par jour devant des écrans pour oublier le présent et quelques mois pour trouver du travail. Faut-il, pour enrayer la consommation de loisirs, laisser la place à la culture de l'action ? Bel enjeu, y compris pour ceux qui n'ont plus envie de rien.

* Vous en saurez plus sur le lancement de cette « grande cause nationale » en lisant la page 13.



Jacques Dupoyet

ORISAC: théâtre et musique

Après un premier atelier théâtre en 2002, le SAS (Service d'accompagnement et de soutien) de l'ORSAC, à Bourg, a proposé cette année un atelier marionnettes. Une dizaine de personnes se sont lancées dans l'aventure de la création (texte, décors, personnages et costumes) afin de préparer un spectacle présenté à un public réunissant personnel, parents et amis, le 14 mars.

Le 1^{er} avril à Bourg, le 10 à Belley, a été présenté en public le spectacle né du recueil « Rayon haute fidélité » réalisé par des résidents du foyer Roche fleurie. Mis en musique par l'orchestre du lycée Quinet de Bourg (qui réunit une trentaine d'élèves), les extraits de textes étaient accompagnés par la chorale Claire Joie du CPA et l'atelier chorale Champ de ciel du foyer Roche fleurie. Les arts plastiques étaient aussi complices de cette première rencontre: le lycée Quinet accueille en avril les « Instants croisés » de l'Artothèque de Roche fleurie.

La Sauvegarde s'agrandit

La restructuration de l'organisation interne de l'ADSEA (Association de sauvegarde de l'enfance), menée en 2002, s'est accompagnée de celle des bâtiments, à Bourg-en-Bresse. Rénovés et agrandis, les nouveaux locaux, inaugurés en mars, abritent de manière mieux délimitée et identifiée les divers services (Caric, Prévention spécialisée, Action éducative en milieu ouvert, Tutelles) auxquels s'ajoute désormais celui du siège.

La médiation au service des familles

Mis en place par l'École des parents et des éducateurs, le pôle de médiation familiale est un nouveau service créé en début d'année. Séparation, divorce, problèmes de garde des enfants: par des entretiens individuels et en couple, la médiatrice familiale tente de rétablir la communication entre les parents. Un travail qui, à long terme, redonne au couple séparé son rôle principal: celui de parent.

Point Écoute Famille (anonyme et gratuit): 04 74 45 29 15

Au Seuil du Prado

Lieu d'accueil pour jeunes en difficulté (placement libre, administratif ou judiciaire), le Prado de Bourg-en-Bresse compte 3 établissements depuis l'automne dernier. Au 16, boulevard Jules-Ferry, le foyer initial, mixte depuis septembre 2001, permet à 10 jeunes de 14 ans et plus, entourés de 8 éducateurs, de « réapprendre les règles de base ». Ouvert en mars 2000, le site de Bouvent (11, rue des Cartelets) accueille 10 adolescents issus de Ferry ou de l'extérieur, dont la moitié en studios autonomes, la prise en charge (6 éducateurs) se voulant « plutôt contractuelle ». Dans le même esprit et pour un même nombre de jeunes, le site du Seuil a ouvert en septembre 2002. Implanté dans un petit immeuble au 27, avenue de Marboz, il devrait déménager dans le quartier des lycées, toujours en collaboration avec Bourg Habitat.

Implantée dans trois départements rhônalpins (Rhône, Isère, Ain), la fondation du Prado accueille au total quelque 450 enfants et jeunes, dans 12 établissements. « Il manque un lieu pour les 18/25 ans sortis du cadre de la protection de l'enfance » soulignait le directeur régional, Alain Richard, lors de l'inauguration du Seuil en janvier. Un projet de CER (centre éducatif renforcé) est en cours dans le Rhône.

Tél. 04 74 21 33 50

Contre les violences aux femmes

Le 20 mars, a été signée une convention départementale unissant divers partenaires (Préfecture, Conseil général, Justice, Conseil de l'ordre des médecins) pour la prévention et le traitement des violences faites aux femmes. Première du genre en France, elle renforce la coopération déjà existante et définit ses objectifs et modalités. Diverses actions sont déjà menées: formation des acteurs de terrain amenés à accueillir et accompagner les femmes victimes de violences, création en 1996 d'un lieu d'écoute et d'accueil (127 femmes reçues en 2002), soutien au CHRS La Parenthèse, mise en place de groupes de paroles animés par l'AVEMA* (en 2001 à Bourg, en 2002 à Belley et Ambérieu).

Lancée en 2002 à Bourg, Bellignat et Montluel, l'organisation de réunions d'information dans les quartiers (avec traduction simultanée en langue turque et arabe) s'étend en 2003 à Belley (13 mai), Jassans (6 juin), Bellegarde (16 septembre), Saint-Genis-Pouilly (9 octobre) et Oyonnax (20 octobre). À noter aussi en 2003: une journée de formation pour les travailleurs sociaux, animée par le procureur du TGI, sur le dépôt de plainte et son suivi.

* Aide aux victimes et médiation de l'Ain

	1999	2000	2001	2002
GENDARMERIE NATIONALE				
Coups et blessures	128	201	215	222
Agressions sexuelles	30	40	33	60
Total gendarmerie	158	241	248	282
POLICE NATIONALE				
Violences légères	138	160	165	162
Coups et blessures volontaires	37	43	66	70
Viols	3	12	12	17
Agressions sexuelles	20	23	41	18
Atteintes sexuelles	10	14	7	14
Menaces ou chantages	62	56	55	43
Total police	270	308	346	324
Total violences femmes police + gendarmerie	428	549	594	606

Source: Préfecture

Taxi pour fauteuils

Après Saint-André-de-Corcy et Neuville-les-Dames, Champagne-en-Valromey possède son taxi adapté pour les fauteuils roulants et électriques. Pourvu d'une rampe d'accès latérale fixable au sol, le véhicule peut accueillir jusqu'à deux personnes en fauteuil. La société du « Taxi du Valromey » a aussi fait l'acquisition d'un fauteuil roulant pour transporter les personnes qui ont du mal à se déplacer. Pour l'instant, la société possède un véhicule adapté, mais la démarche a déjà déclenché une hausse de la demande.

Tél. 04 49 87 55 98



L'héritage des vivants



Yves Dutartre

Habité par un profond respect de la personne humaine, aidé par une évidente empathie pour les vivants, Yves Dutartre prend en charge les corps des personnes décédées à l'hôpital. Portrait d'un agent d'amphithéâtre.

Yves Dutartre est agent d'amphithéâtre. En d'autres termes, il veille sur la zone sombre de l'hôpital: la chambre mortuaire. Parmi le personnel soignant et médical, combien se sont rendus en ce lieu, combien se sont seulement imaginés ses salles presque vides et sans fenêtres, ses rangées de caissons, sa table métallique...? La morgue est le lieu de l'hôpital que l'on tait, celui que les visites officielles oublient. Au centre hospitalier de Mâcon où travaille Yves Dutartre, 600 décès ont été enregistrés l'an dernier (ce qui inclut certains accidents de la route et suicides). Tous passent par la chambre mortuaire, beaucoup sont ensuite pris en charge par une entreprise privée de pompes funèbres. Mais « environ 250 corps sont restés ici. C'est bien pour les familles. » Yves Dutartre connaît la valeur de l'attention portée aux proches de la personne décédée, du temps donné pour écouter, de la discrétion. Il sait la fragilité des familles, et se méfie du business de la mort.

Présentation du corps

Dès qu'un corps est amené à la morgue, Yves Dutartre effectue la toilette mortuaire, dans certains cas enlève les pansements ou nettoie les plaies (particulièrement pour les accidentés de la route). Au bout de 20 minutes à une heure ou plus, c'est selon, il a achevé son travail, attentif aux détails, jusqu'au pli du drap blanc qui recouvre à moitié le corps allongé. Habillage, coiffage, mais aussi massage pour détendre les traits crispés ou rigides, et maquillage. Il utilise parfois de la cire pour remodeler le visage lorsque celui-ci est très abîmé.

Ces attentions portées aux morts sont destinées aux vivants. Car Yves Dutartre reçoit la famille, souvent surprise de retrouver enfin le visage connu et aimé. « Vous l'avez rajeuni de vingt ans ». « Il a l'air si apaisé. » Ils avaient quitté un parent aux traits marqués par la douleur, la peur

et la maladie. Ils le retrouvent de nouveau familial, plus proche, prêt à un ultime rendez-vous dans le petit salon où le corps est exposé. De nature ouverte et spontanée, Yves Dutartre sait alors s'effacer et refermer doucement la porte.

Drôle de galère

Où va-t-il chercher cette attention naturelle et cette délicatesse qu'il porte aux corps des décédés? Dans son « immense respect de la personne humaine », répond spontanément Yves Dutartre. Il aimerait faire comprendre que « la mort est l'héritage des vivants ». Tôlier-peintre de formation, il se tourne avec indulgence sur son parcours. Il est entré au centre hospitalier de Mâcon en 1985 comme concierge, fut agent d'entretien, brancardier au bloc opératoire, puis affecté au service de sécurité incendie et police. En janvier 1998, l'hôpital reprenait la chambre mortuaire jusqu'alors gérée par une entreprise de pompes funèbres privée, comme c'est le cas au centre hospitalier de Bourg. Il s'est porté candidat pour ce nouveau poste. « Je me suis vite demandé dans quelle drôle de galère je m'étais embarqué... » Pas rebuté par « la chose » (Yves Dutartre est sapeur-pompier depuis vingt-cinq ans et a cotoyé la souffrance et la mort), il subit surtout le choc de se retrouver isolé entre ses quatre murs. « Mais j'aime bien aussi la solitude au travail. J'apprécie de me gérer seul. » Il restructure le service, potasse la législation, affine ses techniques. « Pour ce travail, il faut des gens très sérieux, à cause du contact avec les familles. Il faut être posé, discret. » Les trois bases de son métier: « bien connaître la loi, se méfier des pompes funèbres, et les relations avec les familles ». Si l'on en croit les messages aux accents sincères laissés par les familles dans le livre d'or, Yves Dutartre s'acquiesce avec autant d'humanité que de professionnalisme de son étrange tâche.

• A.B.

MARTINE VERNE, DIRECTRICE DE L'ADAPA

« La personne aidée doit rester **actrice** d'un choix de vie qui respecte son **autonomie** »



Évolution des besoins et des publics spécifiques, diversification des activités, professionnalisation des métiers, réforme du secteur médico-social, mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes: l'aide à domicile est en mutation. Vice-présidente de l'UNASSAD et directrice de l'Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain, Martine Verne fait le point sur les grandes avancées.

■ Martine Verne, en quelques mots, l'ADAPA, c'est quoi ?

Plus de 5 500 personnes aidées dans le département, en 2002, soit 660 000 heures d'intervention ; 800 salariés dont 430 équivalents temps plein ; 14 emplois administratifs, 20 responsables de secteurs ; 6 millions d'euros de masse salariale.

■ Comment se situe l'ADAPA au plan national ?

C'est l'une des plus grosses associations de France dans son secteur d'intervention. Elle fait partie des vingt premières structures adhérentes de l'Union nationale des services de soins à domicile (UNASSAD) sur 1 200 membres fédérés.

■ Qu'est-ce qui lui vaut cette importance ?

Dès sa création, en 1959, l'ADAPA a été établie comme une structure départementale. À l'époque, ce choix était extrêmement novateur. Elle est la seule structure intervenante dans certains secteurs géographiques. C'est ce qui explique aussi l'importance de son ancrage.

■ L'ADAPA intervient-elle uniquement au profit des personnes âgées ?

Les personnes âgées représentent 90 % des personnes aidées. Mais, depuis 2001, la structure a développé un service d'auxiliaires de vie des personnes handicapées physiques de moins de 60 ans : elle aide des personnes adultes et des enfants qui reçoivent l'allocation d'éducation spéciale. C'est un service nouveau pour lequel les besoins sont immenses. Un plan triennal national a permis son développement jusqu'en 2003.

■ Pourquoi cette « diversification » ?

Parce qu'elle va dans le sens d'une demande nationale avec laquelle l'ADAPA est en phase : ses services doivent pouvoir intervenir dans l'aide au handicap, quel qu'il soit. Ce projet sous-tend l'idée qu'il doit y avoir une mise en place de moyens qui permettent la compensation de l'incapacité liée au handicap, quel que soit l'âge.



■ Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ?

Le système actuel ne permet pas de prendre en compte et de compenser l'incapacité liée au handicap de manière harmonieuse. Et la mise en œuvre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui est une réponse aux plus de 60 ans, n'a fait qu'élargir le clivage.

■ Pouvez-vous être plus explicite ?

La personne handicapée est soutenue par des systèmes liés à l'allocation tierce personne et à la COTOREP. À 60 ans, elle devient personne âgée handicapée avec une perte d'autonomie. C'est paradoxal : la barrière des 60 ans ne change rien son handicap, elle l'avait avant. De fait, la philosophie du système d'aide change tout d'un coup et ne dépend plus des mêmes financements (l'APA n'est pas gérée de la même manière que l'allocation tierce personne). Au plan national, l'UNASSAD bataille pour qu'il y ait un système universel de compensation de l'incapacité liée au handicap physique, quel que soit l'âge.

■ L'APA a-t-elle bouleversé l'aide à domicile ?

Pour nous, l'APA est une grande avancée par rapport à la prestation spécifique dépen-

dance, en lien avec la mise en place d'un fonds de modernisation de l'aide à domicile. Il y avait deux enjeux :

- répondre aux besoins spécifiques de la perte d'autonomie liée au grand âge ;
- professionnaliser les métiers de l'aide à domicile, à travers le fonds de modernisation. Pour renforcer cette professionnalisation, un nouveau diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale a été mis en place en 2002. Un premier volet (applicable à partir du 1^{er} juillet prochain) d'une convention unique de branche a été agréé.

■ Les deux enjeux vous paraissent-ils cohérents ?

Tout à fait : il s'agissait de solvabiliser les services d'aide à domicile pour mieux répondre, par l'amélioration de la qualité des interventions, la professionnalisation et la reconnaissance des métiers d'aide à domicile, aux besoins des personnes en perte d'autonomie.



■ Pour vous, comment s'est passée la mise en œuvre de l'APA ?

Dans l'Ain (qui a été département laboratoire en matière de prestation spécifique dépendance), l'APA a été une affaire plutôt bien menée grâce aux partenariats noués entre le conseil général, les principaux organismes de retraite et les associations d'aide à domicile pré-

sentes sur le terrain. Quand il a fallu mettre en place l'APA, il a suffi de s'appuyer sur ce qui existait déjà : on ne partait pas de rien, mais d'un partenariat volontairement engagé sur des bases solides. Les associations, dont l'ADAPA, ont été reconnues comme associations pivots pour la gestion de l'allocation dans sa globalité. Il a été possible de prendre en compte les exigences de la loi tout en apportant une réponse cohérente et de qualité aux besoins des personnes.

■ Qu'est-ce que représente l'APA, pour l'ADAPA ?

À ce jour, 1 050 dossiers, dont 250 nouveaux dossiers émanant de personnes qui n'avaient jamais été aidées. À titre de comparaison, la prestation spécifique dépendance a représenté 180 dossiers, en période haute.

■ La réforme de l'APA ne risque-t-elle pas de la remettre en cause ?

Dans la réforme dont les décrets d'application viennent tout juste de paraître, la participation des usagers est plus importante ; elle reste honnête. Ce qui est plus ennuyeux, c'est la suppression de la rétro-activité d'attribution, à la date du dépôt du dossier complet (dorénavant, c'est la signature de notification du président du conseil général qui ouvre droit à l'APA). Hors urgence, nous ne pourrions plus intervenir tout de suite, il faudra attendre. Par ailleurs, quelle sera la politique menée par les organismes de retraite qui risquent d'être à nouveau plus sollicités ?

■ Aider matériellement les personnes âgées, n'est-ce pas instaurer un système de dépendance aliénante ?

L'aide à domicile, c'est l'accompagnement à la vie quotidienne et de tout ce qui touche à cette vie quotidienne (ménage, repas, entretien de la maison, courses etc.) mais c'est aussi tout ce qui procède de l'aide de la per-



sonne. L'aide à la personne devient ainsi plus facile à travers l'aide quotidienne parce qu'elle établit un lien humain. Elle crée un échange.

■ Mais, n'y a-t-il pas, de fait, un risque de mise en tutelle de la personne aidée ?

L'objectif de l'aide à domicile et de l'échange qui est créé est de faire en sorte que la personne continue d'exercer son libre choix de vie qui respecte son autonomie. Il s'agit de l'aider pour qu'elle puisse rester citoyenne, qu'elle puisse continuer à être actrice de sa vie, quel que soit son niveau de dépendance ou de handicap. C'est donc tout l'inverse : c'est tout le contraire d'une aide aliénante.

■ C'est sans doute plus facile à dire qu'à faire ?

Parfois, c'est difficile à faire comprendre aux intervenants, qui peuvent avoir la tentation de décider à la place de la personne aidée, comme, plus souvent, à la famille qui voudrait que tout soit dans la norme. L'ADAPA est très vigilante sur cet aspect des choses qui fait partie de notre philosophie : nous ne sommes pas en porte-à-faux. Il ne faut jamais perdre cet objectif de respect de la personne : on ne décide pas à la place des personnes aidées. Il faut expliquer ce qu'on fait, pourquoi on le fait, qu'elle comprenne, et lui laisser le



choix de dire non.

■ Le champ de réponse du service d'aide à domicile ne va-t-il pas s'élargir ?

La loi de 1975 qui régissait les établissements sociaux et médico-sociaux a été revue : la loi du 2 janvier 2002 qui lui succède reconnaît, de manière officielle, la place, pleine et entière, des associations d'aide à domicile dans la politique médico-sociale nationale. Comme tout établissement, l'ADAPA devra être habilitée (elle sera placée sous la tutelle de la DDASS) et répondre à un certain nombre de critères, notamment en matière budgétaire. En contrepartie des obligations qui seront faites, les associations auront une reconnaissance de leurs coûts réels.

■ Concrètement, qu'est-ce qui va se passer, pour l'ADAPA ?

Ce nouveau texte rappelle que l'usager est placé au centre du dispositif et, notamment, du projet associatif, lequel donne tout son sens au projet de service. Autrement dit, l'ADAPA va remettre en forme son projet de service pour qu'il soit en phase avec l'évolution de la politique sociale nationale. Avant, elle aura réactualisé son projet associatif qui en constitue le socle. C'est une chance pour les associations que de pouvoir se positionner encore plus en tant que force de proposition. D'où la nécessité d'augmenter les compétences et la professionnalisation des acteurs.

■ Craignez-vous des changements avec le renforcement de la décentralisation ?

Il est prématuré d'en parler. Il faut attendre de connaître les textes. Mais notre souci n'est pas là. Nous, nous souhaitons simplement que le partenariat qui existe avec les pouvoirs publics ne soit pas considéré comme une instrumentalisation, mais comme un vrai

partenariat renforcé, capable, à travers une professionnalisation accrue, d'apporter des réponses innovantes et de qualité. Il ne faut pas que les textes puissent faire disparaître la créativité et l'innovation associatives. S'il y a un nouveau cadre, il faut qu'il donne une nouvelle chance au projet associatif, qu'il constitue un socle pour nos structures pour nous permettre d'aller encore au-delà de ce que nous faisons au service des personnes qui nous sont confiées. Plus généralement, la politique médico-sociale (la politique d'action sociale des caisses de retraite à travers la réforme des retraites, la politique du handicap, la politique de la santé etc.) est en pleine mouvance et gestation. Les services d'aide à domicile ne doivent pas être exclus : ils sont un des maillons importants de la réorganisation des territoires.

■ Vous êtes vice-présidente (depuis six ans) de l'UNASSAD. Quels sont les objectifs de cette fédération ?

L'UNASSAD est une force de proposition nationale qui s'engage à faire progresser la reconnaissance des services à domicile dans le souci d'apporter une meilleure réponse aux usagers. C'est aussi, tout comme l'ADAPA l'est à son niveau, un lieu où la technicité est importante, un lieu d'expertise possible, voire un laboratoire, à la fois partenaire de l'État et des institutions, qui peut asseoir ses propositions sur des expertises. Le réseau UNASSAD se bat en pointe pour faire avancer les politiques sociales et médico-sociales liées au domicile.

■ Que vous apporte votre responsabilité au sein de l'UNASSAD ?

De très nombreuses possibilités d'échanges. L'UNASSAD regroupe aussi des structures de services aux malades, aux enfants et personnes handicapées, à la famille, d'aide aux mères de famille... Ça donne une vision transversale des choses. Ça donne du recul par rapport à l'activité professionnelle de tous les jours. Ça oblige à être prospectif sans jamais se déconnecter du terrain. C'est très enrichissant, à la fois sur le plan professionnel et sur le plan humain.

Propos recueillis par Laurent Guigon

Un panel de services

L'ADAPA propose divers services :

- aide ménagère (pour les personnes âgées, handicapées, malades ou ayant un besoin)
- garde de jour, de nuit ou week-end, accompagnement à la vie quotidienne (via l'association mandataire Proximité ADAPA)
- services ménagers, garde, bricolage, jardinage (via l'association intermédiaire Aïn social services, qui participe à la réinsertion par l'emploi de chômeurs en difficulté)
- organisation des dossiers de demande d'aide financière aux vacances.

L'aide ménagère en hausse

La prestation aide ménagère constitue 85,76 % de l'activité de l'ADAPA. En 2001, elle représentait 535 400 heures pour 4 887 personnes aidées, soit une hausse de près de 7 % par rapport à 2000.

Les organismes de retraite, les mutuelles, les assurances et le Conseil général accordent des prises en charge financières. Toutefois, la part des heures payées intégralement par les usagers a tendance à augmenter (+ 14 % en 2001). Le service bénéficie de l'agrément qualité (délivré par la Préfecture) qui permet aux usagers de bénéficier d'un abattement fiscal de 50 % des dépenses (dans la limite annuelle de 6 900 €).

Et aussi...

- Depuis 2000, l'association développe un service de portage de repas à domicile :
 - à Saint-Maurice-de-Beynost (organisé par le Centre communal d'action sociale)
 - en partenariat avec la communauté de communes de du Bugey et de la vallée de l'Ain
 - avec l'ADMR, sur les cantons de Villars-les-Dombes et Chalamont).
- L'ADAPA organise l'accueil familial pour personnes âgées mis en place par le Conseil général de l'Ain dans le canton de Lhuis à titre expérimental en 2001, puis sur la circonscription de Belley.
- En collaboration avec l'équipe mobile du réseau de soins palliatifs du Bugey, des aides à domicile interviennent pour l'accompagnement de fin de vie, en lien avec les professionnels de santé.
- En 2001, l'ADAPA a créé un service prestataire d'auxiliaire de vie, pour les personnes handicapées physiques de moins de 60 ans dont l'état nécessite une aide accrue dans les actes ordinaires de la vie quotidienne.

Plus de 600 000 heures

Tous services cumulés, en 2001, l'ADAPA a réalisé 624 276 heures d'aide à domicile, auprès de 5 291 personnes.

Un an après

Les jeunes poussent au pays

Des jeunes, des projets et de la motivation : tels étaient les principaux ingrédients de l'opération « Place aux jeunes ». Un dispositif qui mise sur la quantité et la qualité des échanges. Des rencontres plutôt fructueuses car le premier projet verra le jour à la fin de l'année.



Douze jeunes, âgés de 20 à 30 ans, provenant d'horizons différents et avec une idée plus ou moins précise de leur avenir professionnel. Un groupe apparemment disparate mais uni par une seule et même chose : travailler au pays. Un pays qui n'attire plus les entreprises, et par là-même les gens. C'est le cas du plateau d'Hauteville-Lompnes et de la vallée de l'Albarine, deux territoires du Bugey classés zone prioritaire dans le nouveau programme européen de par leurs difficultés économiques et démographiques. Un chômage proche des 10 % pour une population totale de 10 000 âmes, c'est cet environnement dévitalisé qu'a choisi le CDAR (Comité départemental d'aménagement rural de l'Ain) pour la première opération « Place aux jeunes ».

L'initiative, même si elle n'a pas attiré foule, a eu le mérite de réunir des contacts-clé pour les jeunes détenteurs d'un projet. « La mobilisation des institutionnels et des entrepreneurs s'est faite à 100% et je suis d'autant plus surprise que tout le monde ait répondu présent lors de nos trois week-ends », commente Clarisse Ginon, coordinatrice de l'opération. Au programme des trois séances : découverte ou redécouverte par les jeunes du territoire et rencontre avec les élus locaux, contact avec le monde de l'entreprise et, pour finir, une démarche de projection des jeunes dans leur futur environnement (social, familial, professionnel). L'opération a réussi le pari de réunir à la même table deux populations pétrées d'a priori : « Le plus dur pour un jeune est de se faire entendre par un élu qui pense que les requêtes de la jeunesse n'aboutissent à rien de productif », précise la responsable.

Projets et motivation dynamisés

Sur les neuf candidats restants (trois ont abandonné en cours de route), deux ont trouvé du travail en tant qu'animateurs à l'ACV de Saint-Rambert-en-Bugey. Là-bas, ils ont développé l'activité du centre avec l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'information pour les adoles-

cents. Pour les autres, la poursuite de leur objectif continue avec des contacts supplémentaires en poche et une motivation tonifiée. « L'opération a permis à certains de reconsidérer les choses, affirme Clarisse Ginon. C'est le cas de ce jeune de 20 ans qui, après avoir fait une étude de marché dans le domaine des concessionnaires moto, a décidé de compléter son bac pro par un BTS commercial ». Mais la concrétisation la plus importante est attendue au mois de septembre avec l'ouverture par l'un des anciens candidats de son propre centre de remise en forme à Hauteville-Lompnes. Un bilan assez positif pour la responsable qui analyse les points faibles de l'opération : « La période choisie n'était pas tout à fait adéquate avec les activités des jeunes. La saison estivale débutant, certains n'ont pas pu assister aux week-ends. De plus, les mois de mai et juin sont propices aux réunions de familles. Cette année, l'opération se tiendra à la rentrée, entre septembre et novembre ».

De nouveaux horizons

L'appréciation de l'étendue du territoire concerné rentre aussi en compte. « Nous nous sommes rendus compte que le rayonnement des deux communautés de communes n'était pas assez important. C'est pourquoi nous élargissons l'opération sur les terres du nord de la Bresse », annonce la responsable.

Première dans le département, l'opération a besoin de prendre ses marques et de tirer les enseignements de sa toute jeune expérience. Un vécu qui lui permettra, pourquoi pas, d'emboîter le pas de sa collègue ardéchoise, pionnière dans la région. Là-bas, les diverses séances de « Place aux jeunes » ont donné naissance à une association appelée REAJIR (Réseau d'aide aux jeunes pour l'intégration rurale). Composée d'anciens candidats de l'opération, l'association se chargera elle-même d'organiser la prochaine session. Une évolution logique synonyme de déploiement et de continuité. Exemple à suivre... ● S.C.



Sur les bancs de l'IRFAS à Bourg, les étudiants se préparent à devenir assistant social ou éducateur spécialisé.

Infirmières, éducateurs spécialisés, assistantes sociales... Les métiers du social ne sont pas en voie de disparition, au vu des besoins allant plutôt croissant. Mais les professionnels commencent à manquer. De sérieuses difficultés de recrutement se font sentir chez l'ensemble des employeurs du secteur sanitaire et social. A l'invitation d'InterAction, employeurs, formateurs, salariés, étudiants ont ouvert le dialogue sur l'avenir de la profession.



Prosper Teboul
secrétaire général de l'ORSAC

"Il faut des projets individualisés de formation, de nature à fidéliser les salariés."



Daniel Nantas
chargé de mission à l'Association départementale de la Sauvegarde de l'enfance

"L'ouverture de l'antenne de l'IRFAS est dynamisante pour l'ensemble de la formation sur l'Ain."



Marie-Pierre Buellet
directrice de la MIFE de l'Ain

"Être travailleur social, ça ne s'improvise pas. Il faut une formation."



Thierry Clément
directeur de la DIPAS de l'Ain

"Pour garder les salariés, il faut leur offrir des perspectives d'évolution, pas forcément dans la hiérarchie."



Annie Devaux
responsable du personnel à l'ADAPEI de l'Ain

"On est content quand on voit arriver un candidat diplômé!"



Émilie Bourrel
étudiante en 1^{re} année à l'IRFAS – section Assistante sociale

"Je ne savais pas qu'il y avait un tel manque de personnel dans le secteur du social!"



Catherine Saunier
directrice de l'antenne de l'IRFAS à Bourg

"Depuis quelques années, le nombre de candidats aux écoles de travail social baisse"

Travail social Quelles solutions pour faire face à la pénurie de professionnels ?

■ Comment la pénurie de professionnels du social se fait-elle sentir ?

Secteur privé ou public, tous les employeurs ont de plus en plus de mal à recruter du personnel, et surtout du personnel qualifié. « Récemment, pour un recrutement concernant 4 postes, nous n'avons eu que 12 candidats, dont un seul diplômé » constate Marie-Pierre Buellet, à la MIFE. Or, il ne suffit pas d'être armé de bonne volonté, d'aimer les enfants ou de vouloir aider les personnes âgées, pour « travailler dans le social ». Encore faut-il y être préparé et formé. Les jeunes diplômés ne sont pas légion. Et les adultes, déjà expérimentés dans un secteur ou un autre, qui souhaitent se former se heurtent au problème du financement de la formation.

La pénurie d'infirmières est connue du grand public. Moins médiatisée, celle des éducateurs spécialisés est plus récente mais promet d'être tout aussi grave. En manque également, les aides médico-psychologiques. « Nous avons beaucoup de demandes de salariés qui souhaitent devenir AMP, reconnaît-on pourtant à l'Adapei. Mais il faut payer une formation en cours d'emploi... »

Au Conseil général, qui emploie quelque 250 travailleurs sociaux, la situation devient même « dramatique », alerte Thierry Clément. Des créations de postes avaient été prévues pour la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie, certains sont restés vacants.

Et attention aux « effets pervers » de la pénurie : les difficultés de recrutement sont encore plus dou-

loureuses pour les postes et quartiers « difficiles », alors que c'est précisément là où il faudrait du personnel supplémentaire.

■ Quelles pistes de solutions peut-on imaginer ?

Elles s'articulent en deux mots : formation et valorisation. Puisqu'il n'y a pas assez de professionnels qualifiés, il faut en former. L'ouverture d'une antenne de l'IRFAS dans l'Ain à la rentrée 2002, à l'initiative du Conseil général, génère un souffle nouveau et apportera prochainement « du sang neuf ».

Mais pour qu'il y ait formation, encore faut-il qu'il y ait candidats. On se bouscule encore un peu, mais beaucoup moins qu'avant, aux concours d'entrée dans les écoles de travail social, remarque Catherine Saunier. « Ce n'est pas la formation qui n'attire pas les jeunes, ce sont les métiers » note Daniel Nantas. L'image du « travailleur social qui gère la misère » – parfois encore véhiculée par les travailleurs sociaux eux-mêmes ! – n'a rien de positif et d'engageant. « Il existe un décalage très fort entre l'image du travailleur social et la réalité du métier aujourd'hui » rappelle Thierry Clément. « Ce sont des professions mal connues », confirme l'étudiante, future assistante sociale.

Comment attirer les jeunes et, ensuite, les fidéliser dans le métier – et le département – ? Des opérations telles qu'Ain'formations métiers (où un pôle entier était consacré aux métiers de la santé et du social) contribuent à chasser l'image du travailleur

social « bonne sœur ». Sur le terrain, les stages effectués par les élèves de la nouvelle école (soit 50 % de leur temps de formation) s'effectuent dans des institutions, établissements et associations de l'Ain. Mais pas de miracle ensuite : « Pour garder les salariés, il faut leur offrir des perspectives d'évolution, et pas forcément dans la hiérarchie ».

Reste que l'école de travail social de l'Ain ne suffira pas à couvrir tous les besoins. Ni quantitativement ni qualitativement. Car « il faut à la fois des jeunes qui sortent de l'école et des adultes qui ont déjà un parcours, qui ont eu d'autres expériences professionnelles ». Bref, des gens qui « ont de la bouteille » et qui, via la formation « tout au long de la vie », accéderont à d'autres qualifications et emplois. En lien avec les employeurs, l'antenne de l'IRFAS organise des formations continues et ouvrira, dès la rentrée 2003, une section Éducateur spécialisé pour les adultes en cours d'emploi.

Reste la question de l'attrait financier. Possible, apparemment, dans le public mais « le privé ne peut pas suivre ». Contrairement aux infirmières, les travailleurs sociaux n'ont, paraît-il, pas encore osé négocier leur salaire à l'embauche...

■ La formation est une piste de solution essentielle. Ne risque-t-on pas de donner aux métiers du social beaucoup de technique mais moins de sens ?

Non, répond de suite Catherine Saunier, pour qui technique et sens sont loin d'être des ennemis mais sont bien des alliés. D'ailleurs, les supports mé-

thodologiques utilisés à l'IRFAS sont extraits de cas réels : « c'est de la matière vivante ».

Mais, attention, « la formation ne doit pas formater les gens », prévient Daniel Nantas. Le temps, post-soixante-huitard, des écoles « où une idéologie dominante était fortement véhiculée » (rappelle Thierry Clément) est révolu. De l'avis général, l'école est là pour « donner des méthodes pour être opérationnel ». Et non « pas pour nous mettre dans un moule », parole d'élève. À chacun, ensuite, grâce aux apports théoriques et pratiques, de « construire son identité professionnelle ». De la formation initiale à la formation continue, il n'y a alors qu'un pas. La formation, c'est tout au long de la vie...

• A.P.

Des métiers à redorer

Employeurs, salariés et formateurs sont tous d'accord : oui, il y a bien et il y aura encore plus, dans les années à venir, pénurie de travailleurs sociaux. Marie-Pierre Buellet tire la sonnette d'alarme : « Dans dix ans, c'est la catastrophe ». Les participants à cette table ronde n'étaient donc pas là pour s'affronter mais plutôt pour avancer et chercher ensemble des solutions. Le débat, plutôt consensuel, a ouvert des pistes de réflexion et d'action. D'abord, au-delà du constat des difficultés de recruter des travailleurs sociaux, convenait-il de s'interroger sur le pourquoi de cette pénurie. Inadéquation entre le nombre

Travail social Quelles solutions pour faire face à la pénurie de professionnels ?

de postes et celui des professionnels (formés ou en cours de formation), désintérêt des jeunes pour les métiers du social, image obsolète de la profession, exigences de qualification, difficultés de financement de la formation continue... Tout se conjugue.

Connaissant le pourquoi de la pénurie, on peut mieux cerner le comment y pallier. « Une des réponses possibles, c'est privilégier la formation », insiste Prosper Teboul. Formation initiale, via notamment l'antenne de l'IRFAS de Bourg, et formation permanente, pour des personnes aux parcours de vie divers.

L'évolution des métiers du secteur sanitaire et social exige diplômes, qualifications, professionnalisation. « Les contraintes réglementaires sont très fortes : on ne peut pas mettre une aide médico-psychologique à la place d'une assistante sociale ! » rappelle Thierry Clément. Or, les voies menant aux qualifications ne s'ouvrent pas toujours facilement, faute la plupart du temps de moyens financiers. Et ce n'est parce qu'il y a pénurie qu'on peut employer n'importe qui à n'importe quel poste. Certes, « on a tendance à être moins rigides, à différencier le grade et la fonction ». Ne pas dépasser toutefois les limites !

Attirer et fidéliser

Peut-on encore se former « sur le tas, à l'école de la rue » ? Oui, à condition « que la pratique soit ressaisie et avec des apports théoriques, sans lesquels on ne peut pas comprendre la personne qu'on a en face » rappelle Marie-Pierre Buelllet. Donc oui mais... en accédant à une formation. L'individualisation des formations et la validation des acquis de l'expérience semblent deux précieux atouts pour ouvrir le secteur à des adultes réellement motivés.

Attirer et fidéliser : l'expression a un p'tit air de stratégie marketing. Et pourtant, il s'agit bien d'attirer et fidéliser le salarié. Comment ? En lui offrant des perspectives d'évolution, de carrière, de spécialisation, voire de salaire. « Le statut, les conditions de travail, l'éloignement géographique : les jeunes sont sensibles à ces détails » constate Daniel Nantas. Il est à souhaiter que les futurs promus de l'IRFAS de Bourg choisissent de rester dans le département. D'où l'importance d'un enseignement qui met les étudiants, via leurs stages, au contact direct des réalités professionnelles locales. Peut-être toutefois « faudrait-il réfléchir à une organisation régionale de la formation » s'interroge Catherine Saunier.

Enfin, s'il fallait quand même trouver un point positif à la pénurie de travailleurs sociaux, pourrait-on conclure, comme le fait remarquer Prosper Teboul, que la concurrence – encore un terme de stratégie commerciale ! – entre les employeurs crée « une situation stimulante ». À chacun d'être inventif pour « rendre ces métiers attractifs, faire preuve d'actions, d'expériences. Sans oublier que le bénéficiaire du travail social est et doit rester l'usager ».

• A.P.

En chiffres

Les chiffres révélés par le dernier Contrat d'étude prospective (CEP) de la branche sociale et médico-sociale à but non lucratif, fin 2002, montrent clairement les besoins d'emploi et formation du secteur.

- En quinze ans, le nombre d'emplois a augmenté de 29 % (322 488 en 1998), celui des établissements de 37 % (18 996 en 1998).
- 71 % des emplois sont occupés par des femmes.
- 35 % des salariés ont un diplôme de niveau VI, 22 % de niveau V, 8 % de niveau IV, 26 % de niveau III, 7 % de niveau I et II.
- 27 % des salariés ont plus de 50 ans (21,5 % dans la population active).
- Dans la décennie en cours, 32 % des kinésithérapeutes partiront en retraite, 31 % des infirmiers, 30 % des éducateurs spécialisés, 28 % des assistants sociaux.
- 58 % des cadres de direction titulaires du CAFDES auront 60 ans avant 2010.

En Rhône-Alpes

Le schéma régional des formations sociales 2001-2005, présenté par la DRASS, fait également état de chiffres éloquentes.

- D'ici 2005, le besoin d'effectifs supplémentaires dans les formations existantes ou en cours de création est estimé à 2 255 personnes, alors que plus de 1 000 diplômés d'intervenants sociaux sont délivrés chaque année en Rhône-Alpes.
- D'ici 2010, le besoin d'embauche dans l'aide à domicile est estimé à 3 500 personnes supplémentaires (aujourd'hui, 17 500 personnes travaillent dans ce secteur).

L'IRFAS à Bourg

Créée à l'initiative du Conseil général de l'Ain et de l'IRFAS (Institut de recherche et de formation des acteurs sociaux) de Firminy (Loire), l'école de travail social de Bourg-en-Bresse a ouvert à la rentrée 2002.

Implantée dans les locaux de l'IUT Génie thermique, elle compte deux sections (assistants sociaux et éducateurs spécialisés) de 20 places chacune, ainsi qu'un département de formation continue.

L'enseignement, basé sur l'alternance (50 % en stage, 50 % à l'école), dure 3 ans et prépare au diplôme d'État (niveau III, bac + 3).

Quelque 200 candidats se sont présentés au concours d'entrée 2002, dont 82 % de l'Ain.

L'école est cofinancée par l'État et le Conseil général.

L'IRFAS a également ouvert une antenne à Annecy, avec le Conseil général de Haute-Savoie.

IRFAS

71, rue Peter Fink – 01000 Bourg-en-Bresse – Tél. 04 74 45 92 27
www.irfas.org

A l'ADEA

L'ADEA, à Bourg, propose des formations en travail social : préqualification et qualification (certificat d'aptitude, niveau V) aide médico-psychologique, multimédias aide à la personne, moniteur éducateur (certificat d'aptitude, niveau IV).

Le centre propose aussi des formations continues : Relation, communication dans la prise en charge d'enfants, Emploi familial auprès de personnes âgées non dépendantes, Emploi familial auprès de personnes âgées dépendantes, Quelle intervention face à des conduites addictives ?, Pratiques éducatives et conceptualisation.

ADEA

12, rue du Peloux – 01000 Bourg-en-Bresse – Tél. 04 74 32 77 32
adea@adea.asso.fr

Entretien

« La culture du jardinier »



Olivier Delplancke. Le directeur départemental de la Jeunesse et des sports appelle les jeunes et les moins jeunes à avoir « envie d'agir ».

■ Comment les jeunes de l'Ain s'engagent-ils ?

Comme ailleurs, les jeunes voudraient souvent « refaire le monde ». Mais aujourd'hui, ils ont une approche extrêmement citoyenne. Ils ne souhaitent plus abattre les institutions comme la génération de Mai 68, ils vont plutôt vers elles. Ce n'est pas toujours facile. Les initiatives du type « Envie d'agir ? » facilitent cette relation. Les jeunes savent très bien avoir un entretien avec l'ordinateur, c'est leur mode de communication.

Les jeunes de l'Ain agissent avec une culture propre à ce département, que j'appellerais la « culture du jardinier », c'est-à-dire faite d'un mélange de sérénité et de sérieux. Ici, les gens réfléchissent avant d'agir, ils travaillent méthodiquement, avec un grand esprit de citoyenneté. Je ne ressens pas d'agressivité vis-à-vis des institutions. Il peut y avoir éloignement – notamment en milieu rural – ou timidité. Mais une fois le premier pas franchi, on voit bien que les jeunes sont capables de faire des projets. On peut être fiers d'eux. Une centaine de projets de l'Ain figurent sur le site enviedagir.fr.

■ Depuis votre arrivée dans l'Ain, vous avez vu de nombreux projets de jeunes. Lesquels vous ont le plus marqué ?

Tous sont intéressants. Une jeune fille passe un an sur un bateau-école à la découverte du monde : quand on voit avec quel mélange d'enthousiasme et de rationalité elle a mené son projet, ça fait chaud au cœur !

À Bellignat, des lycéens ont organisé une exposition de véhicules de collection : c'est une bonne idée, en lien avec l'environnement local et leur cursus scolaire. À Martignat, il y

a eu un projet de création d'une comédie musicale par des jeunes contre la violence. Il y a vraiment des projets excellents, que le site enviedagir.fr va faire connaître à tous.

■ Dans quels domaines souhaiteriez-vous le plus voir les jeunes avoir envie d'agir ?

Ils font déjà beaucoup de choses. J'aimerais peut-être qu'ils s'investissent plus dans la recherche et la mise en lumière de ce qu'ils font déjà, qu'ils prennent confiance en eux. Qu'ils ne se censurent pas, qu'ils disent leurs rêves, qu'ils cognent aux portes pour les transformer en réalité : ils s'apercevront que les portes ne sont pas fermées. Bien sûr, le rêve se heurte parfois à la réalité mais c'est ce passage-là qui est formateur !

Propos recueillis par Annick Puvillard

« Envie d'agir ? » sur le terrain

L'opération « Envie d'agir ? » est relayée au plus près des jeunes par :

- le site internet enviedagir.fr
- les PIJ (Points information jeunesse), au nombre de 7 dans l'Ain – et un BIJ (Bureau information jeunesse) est en cours de création à Bourg – ;
- les Journées de l'engagement, qui ont eu lieu dans tous les établissements scolaires, du 17 au 31 mars ;
- les Routes de l'engagement organisées par le CIDEM (Civisme et démocratie) : à Bourg, la « caravane » s'est arrêtée le 1^{er} avril, à la MIFE, à la MJC et devant la mairie ;
- la télévision : les projets figurant sur le site internet seront diffusés par France Télévisions durant un an.

VIE DES CENTRES SOCIAUX

« Les usagers au centre des projets »

L'ouverture d'un centre social suppose avant tout l'obtention d'un agrément. Cette attribution, accordée par la CAF pour une période maximale de quatre ans, doit respecter un cahier des charges. Axe incontournable du programme : la participation des usagers des centres sociaux. Le but à atteindre est d'engager les habitants dans l'élaboration de projets. Une démarche de longue haleine.

Les centres sociaux ont deux types de gestion : directe ou associative. Dans les deux cas, on retrouve autour de la table le triumvirat classique : élus, CAF et centre social. Très souvent, la communication s'effectuait de façon pyramidale : les premiers discutaient avec les seconds qui transmettaient ensuite au dernier échelon les résolutions prises. Dernière roue du carrosse, les usagers avaient l'habitude de rester en retrait sur l'orientation de la vie de leur centre. Une habitude qui est en train de changer : « Ce travail représente un chantier à long terme, commente Jean Neyron, responsable du secteur animation de la vie sociale à la CAF. Introduire l'idée que les habitants occupent une place entière dans l'élaboration et la conduite d'un projet prendra du temps, surtout chez les premiers intéressés : les usagers des centres sociaux ». Une situation paradoxale où la pédagogie passe par l'action. Les habitants, plus présents dans l'analyse de leur territoire, ont un rôle participatif et non passif dans l'élaboration d'un projet. Entre élus et usagers, la CAF fait progresser une relation linéaire et une collaboration à double sens. Une application fidèle de la politique des centres sociaux : partager un savoir-faire. Les outils de travail sont là, la phase de familiarisation entre partenaires est engagée.

« Pour les habitants, on va au centre social quand on a besoin de quelque chose »

Exemple de collaboration au centre social de la Reyssouze où les trois commissions ont servi de laboratoire. Enfance et famille, vie pratique, multimédia : ces commissions sont composées de bénévoles, salariés et habitants du quartier. Ce sont des satellites actifs du

conseil d'administration au sein duquel leurs représentants tiennent une place importante. Si l'initiative est présente, l'engagement vient généralement des mêmes personnes. « Ce n'est pas facile d'attirer les gens. Pour eux, on va au centre social quand on a besoin de quelque chose. C'est une position d'attente et non de proposition ». Afin de changer cette image, le centre propose des animations : loto, tirage des rois ou cafés-rencontres. Un moyen de déclencher chez certains l'envie d'aller plus loin.

Une reconnaissance des élus

Mais avant de convaincre les habitants, il a fallu gagner la reconnaissance des élus. « Quand on pense aux activités des centres sociaux, on y associe couture et cuisine. Depuis, nous avons évolué et les élus ont désormais une image déférente de la structure ». Une image qui a notamment changé grâce aux bénévoles et à leur engagement, surtout lors des fêtes de quartier. Cette implication, selon la présidente de l'association des usagers du centre social de la



Tout centre social s'inscrit dans une démarche de valorisation de la personne par sa culture, comme à l'ACV de Saint-Rambert-en-Bugey.



Les fêtes de quartier, ici à Louis Parant, sont les manifestations les plus populaires auprès des habitants.

Reyssouze, doit se faire à tous les niveaux. « Même si les comités de gestion traitent de choses assez techniques, nous voulons que les habitants aient une place aux côtés des élus, de la CAF et des associations d'usagers. Ainsi, chacun pourra se rendre compte du travail que fait l'autre ». Naissance de nouvelles activités, engagement des élus : la prochaine étape serait, pour le centre de la Reyssouze, une volonté plus forte d'engagement de la part des usagers. • S.C.

Une commission pour l'ACV

Le développement du pôle social fait l'objet d'une forte volonté de la part notamment de la communauté de communes. Créée il y a un an par cette dernière, la commission de prévention sociale est un relais entre élus et association. L'association va traiter les problèmes que la communauté de communes aura détectés. Les besoins des personnes en difficulté, l'association les connaît déjà. L'accompagnement scolaire et l'alphabetisation sont des appuis qui peuvent déboucher sur d'autres fréquentations. Pour ce qui touche au scolaire, l'association travaille en étroite collaboration avec des équipes pédagogiques.

L'ACV, entre plateau et vallée

Installée en centre-ville, l'ACV (Association des centres de vacances) de Saint-Rambert-en-Bugey, structure de proximité, qui est en passe de devenir un centre social, doit proposer des activités à deux publics complètement différents. D'un côté, les gens de la vallée qui ont besoin d'avoir un pôle social très présent et, de l'autre, ceux du plateau plus portés sur la branche récréative. Au milieu, la structure représente un outil de cohabitation entre les groupes. « Grâce aux bons de la CAF, témoigne Jean-François Chanteux, ancien directeur de l'association, des jeunes en difficulté ont pu partir au ski avec d'autres habitués à ce genre de séjour. C'est comme cela que la vocation du centre se réalise : tenter la rencontre

entre des personnes issues de milieux distincts ». Le travail, pour les membres de l'association, consiste à faire comprendre à tous l'intérêt de se côtoyer dans un même lieu. Car le problème actuel est le cloisonnement des relations entre usagers. « Un type de public chasse l'autre. Notre souci est de garder les deux dans un climat de bonne entente et de compréhension, ce qui n'est pas toujours facile ».

Des habitudes à bouleverser

Les aides, comme l'accompagnement scolaire, permettent de rencontrer les enfants puis leurs parents qui sont amenés à fréquenter l'école. Elles rétablissent en fait le lien classique école-enfants-parents. Mais, pour certains, le chemin est long

avant de reconnecter tous les éléments. Devant cet état des lieux, la priorité est d'apporter de l'aide aux plus démunis avant de les inciter à s'impliquer davantage dans la vie du centre. Mais, parfois, le coup de pouce vient d'où l'on ne l'attendait pas. « Il y avait un groupe d'ados qui venait souvent se "poser" au centre pour faire une partie de baby-foot, sans plus. Jusqu'au jour où un groupe d'ados du plateau est venu : ils voulaient organiser une sortie au ski. Avec notre aide, le projet a marché et a motivé d'autres ados. Sans le savoir, les ados du plateau ont aidé ceux de la vallée ». Un exemple qui montre que la solution peut venir des usagers eux-mêmes.

● Matins de l'insertion Déjeuner autour de la création d'entreprise

La recette est simple : un cas concret, un tour de table et des propositions. Le premier rendez-vous des matins de l'insertion a d'entrée atteint son objectif : faire débattre, autour d'un thème et d'un petit déjeuner, une dizaine d'invités concernés par les handicapés. C'est la création d'entreprises qui a essuyé les plâtres, dans la foulée d'un colloque sur ce thème qui s'est tenu à Bourg à l'automne dernier.

Michel Aviron-Violet, directeur départemental du Travail et de l'emploi et président du PDITH (Programme départemental de

l'insertion des travailleurs handicapés), a expliqué, en introduction, l'intérêt de cette première : « Il est important que nous puissions constituer dans l'Ain un mini réseau à partir duquel développer des projets, mieux les accompagner et mieux les soutenir ». Si l'Ain n'est pas moteur en matière de création d'entreprise par des personnes handicapées, il le doit probablement à la bonne situation de l'emploi et aux particularités du tissu économique. En 2001, 13 candidats créateurs ont sollicité des aides spécifiques auprès de l'Agefiph. On peut faire mieux, année européenne des

personnes handicapées et priorité nationale oblige.

C'est Pierre Nortier qui, au nom de l'AGEFIPH, présente le cas concret, celui d'un chauffeur routier reconverti, pour cause de handicap, en artisan taxi. Ce témoignage, très intéressant, a démontré que l'intervention d'aides techniques, humaines et financières était indispensable dans la conduite du projet. Les échanges qui suivirent montrèrent que, combinées et concertées, les interventions du service public de l'emploi (DDTE, FSE, dispositif ACRE, AFPA) et celle des autres parte-

naires (chambres consulaires, AGEFIPH, banques, avocats, expert-comptable) assuraient la solidité du montage et garantissaient au créateur un accompagnement efficace.

En attendant que la prochaine lettre du PDITH se fasse l'écho de ces débats, d'autres rendez-vous ont été pris. En juin, les matins de l'insertion s'intéresseront à la formation en alternance ; à l'automne, au maintien dans l'emploi. Notez aussi que le deuxième forum Entreprises/Travailleurs handicapés aura lieu le 19 novembre, à Ambérieu.

● Courrier des lecteurs Les absents ne veulent pas avoir tort

La direction d'EDF-GDF SERVICES PAYS-DE-L'AIN-BEAUJOLAIS a réagi (comme de nombreux lecteurs) à notre éditorial du n° 35 en nous envoyant le courrier suivant :

[...] « Votre éditorial laisse à penser que mon unité se désintéresse des questions relatives à l'intégration des personnes handicapées et que la dimension sociale n'apparaît plus comme une spécificité de nos entreprises.

Permettez-moi une autre présentation qui, je l'espère, contribuera à vous présenter plus justement les actions concrètes que nous mettons en œuvre.

Le groupe EDF était représenté à ce forum. Vous l'indiquez "certes en petits caractères" sous votre article en mentionnant la participation active du centre de production nucléaire du Bugey. Comprenez que pour multiplier la présence du groupe EDF en région, les unités régionales se répartissent les différentes sollicitations des partenaires, d'où notre non-présence à ce forum.

Sur mon engagement en faveur des travailleurs handicapés, j'ai signé localement avec toutes les organisations syndicales un protocole qui prévoit, parmi de nombreuses mesures, l'embauche de deux personnes sur la période 2002-2004. Par ailleurs, vos affirmations sur le non-respect des engagements pris dans le cadre de tels accords ne reposent sur aucune illustration et fait systématiquement l'amalgame entre des entreprises publiques connaissant des situations très diverses. Je tiens à souligner également qu'en réponse aux exigences légales, le centre EDF-GDF SERVICES PAYS-DE-L'AIN-BEAUJOLAIS déclare au titre de l'année 2002 plus de 6 % de travailleurs handicapés sur son effectif total. Ce chiffre, que peu d'entreprise n'est en mesure d'afficher, est sans aucun doute encore insuffisant mais, il dépasse nos obligations et, je suis sûr qu'en la matière nous figurons parmi les plus volontaires.

J'attire également votre attention sur notre partenariat avec l'association "Intégration 01" permettant le financement de quinze emplois jeunes qui assurent au quotidien l'accompagnement et le maintien d'enfants handicapés en milieu scolaire. Cette seule contribution représente annuellement un engagement de 60 000 euros. Je ne peux ici vous exposer l'ensemble des initiatives prises par le centre en faveur des handicapés, initiatives rarement médiatisées mais pour lesquelles je pourrai vous apporter l'information utile vous permettant d'apprécier plus objectivement notre implication.

Je vous rappelle enfin que des liens subsistent avec l'association ADMISS puisque, depuis l'année 2001, et dans le cadre d'un contrat de qualification, nous accueillons et nous contribuons à la formation d'une personne handicapée.

Je souhaite que ces précisions vous apportent ainsi qu'à vos lecteurs une image plus juste reflétant l'engagement de nos entreprises. »

Jean-Baptiste Picchini

Nous n'avons pas écrit qu'EDF-GDF SERVICES PAYS-DE-L'AIN-BEAUJOLAIS ne faisait rien en faveur des travailleurs handicapés. Nous avons simplement regretté que ni elle, ni France-Télécom, ni la SNCF qui sont des services « publics » n'aient jugé bon de participer au forum Handicapés-Entreprises organisé en novembre à Ambérieu. Les premiers à le déplorer furent les travailleurs handicapés qui ont vu dans ces absences une marque de mépris.

Nous constatons avec intérêt que le courant passe entre la production (le CPN du Bugey) et la distribution (le centre de Bourg) puisque les deux directions ont « réparti » les sollicitations dont elles sont l'objet. Ce qui veut dire qu'au 2^e forum prévu en novembre 2003, la distribution prendra la relève de la production ?

A.G.

redac@mg-editions.com : c'est l'adresse mail sur laquelle vous pouvez nous écrire pour nous faire part de vos réactions de lecteur, apporter une contribution à un de nos articles ou proposer un sujet.

Qui sont les personnes handicapées de l'Ain ?

Au sommaire de ce dossier

Population	p 18/19
Éducation	p 20
Logement	p 21
Emploi	p 22/23
Infos pratiques	p 24



accessible aux personnes handicapées



accessible et recommandé pour les personnes handicapées



accessible aux personnes souffrant d'une déficience intellectuelle



aménagé pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle



aménagé pour les personnes souffrant d'une déficience auditive

Le handicap est, étymologiquement, assimilé à un coup du sort. En effet, la main dans le chapeau ("Hand in cap") tire au sort dans un jeu de hasard. Depuis, l'image des personnes handicapées a, certes, évolué, mais les consciences ont tendance à retenir le fauteuil roulant, outil identifiant auprès du public. Physique, mental, sensoriel, psychique, rare ou associé, le handicap revêt plusieurs formes et entraîne des désavantages différents. L'année 2003 a été proclamée "Année européenne des personnes handicapées". Un an pour faire connaître, reconnaître la place entière que les handicapés occupent dans la société. Toujours est-il que la reconnaissance passe, au niveau institutionnel d'abord, par une lisibilité, un repérage de la population handicapée. À ce sujet, les handicaps peuvent être facilement identifiables, pas les chiffres. Dans ce dossier, la principale difficulté a

été de recueillir ces données, preuves numériques de l'existence de cette population. À l'heure actuelle, une photographie des personnes handicapées, qui plus est à l'échelle du département, est une chose très difficile à établir, et donc à obtenir. La population des personnes âgées est plus détectable : le 3^e âge est la conséquence des années qui passent. Pour les personnes handicapées, la situation est tout autre : le handicap peut être de naissance, évolutif, résultant d'un accident de la route, du travail, de la guerre... Seul domaine où les données ont été plus accessibles : l'emploi en milieu ordinaire ou protégé. Un signe qui traduit la situation actuelle des personnes handicapées : la reconnaissance sociale passe forcément par la reconnaissance professionnelle.

Dossier réalisé par Sandrine Cabagni

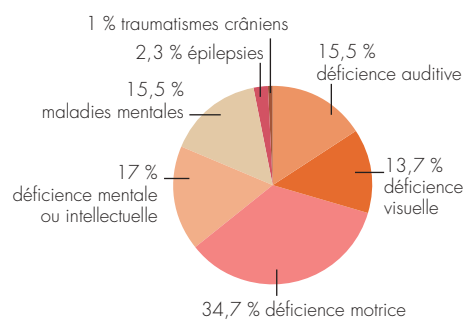
Population handicapée : une image floue

L'importance d'un groupe et sa représentation se mesurent par des chiffres. Pour la population handicapée, on parle d'estimations. Une vision troublée par le statut de la personne handicapée : intégrée ou en milieu spécialisé, elle représente une pièce de la mosaïque de la population handicapée. La première approche consiste à définir combien sont-ils à être touchés de handicaps et lesquels.

Diversité des handicaps

L'épidémiologie des personnes handicapées est une chose difficile à déterminer, surtout au niveau départemental. L'enquête Handicaps Incapacités Dépendances, réalisée en 1998, permet, grâce aux taux de prévalence nationaux relevés, de déterminer le nombre de personnes souffrant de divers handicaps.

Répartition selon le handicap



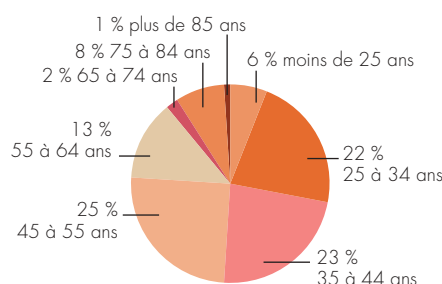
Reconnaissance du handicap

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Financée par l'État, elle est versée par la Caisse d'allocation familiale, sous conditions de ressources, aux personnes atteintes d'une incapacité d'au moins 80 % (ou de 50 à 80 % en cas d'incapacité, compte tenu du handicap, de se procurer un emploi). Il s'agit d'une allocation différentielle, destinée à compléter d'autres revenus éventuels pour atteindre un revenu minimum garanti de 545,13 € au 1^{er} janvier 2000. 4 181 bénéficiaires dans l'Ain.

Source : CAF

Répartition par âge

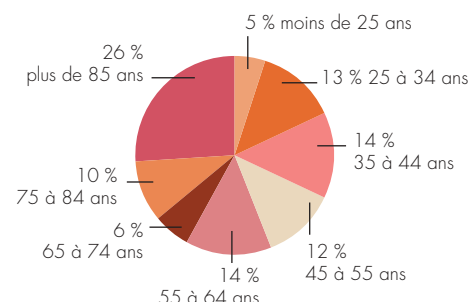


Allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne (ACTP)

Versée par le Conseil général, elle est destinée aux personnes atteintes d'une incapacité d'au moins 80 % ayant besoin de l'aide d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie courante et ne bénéficiant pas d'un avantage analogue au titre d'un régime de sécurité sociale. Son montant varie de 366,53 € à 733,05 € par mois.

Répartition par âge

Source : État/Conseil général



Trois questions à

Gérard Oustry, responsable Personnes handicapées et Santé au Conseil général.

■ Pourquoi est-il si difficile d'obtenir des données sur les personnes handicapées ?

Il n'y a pas de centralisation des données relatives aux personnes handicapées. À l'heure actuelle, nous disposons de chiffres nationaux qui reposent sur des études et ne sont pas suffisamment exploités. Le problème le plus souvent rencontré se situe au niveau informatique : la personne handicapée est enregistrée sous un code de handicap général. Résultat : les données ne sont pas assez précises et l'on doit se contenter de traiter des flux de population en restant dans l'estimation.

■ Un schéma départemental des personnes handicapées a été établi. Quel est son contenu ?

Tout d'abord, il est important de préciser que ce dispositif est le premier à avoir été mis en place dans le département. Réalisé avec le Conseil

général et l'État, ce schéma constitue un véritable observatoire en ce qui concerne la personne handicapée adulte. Une étude a été réalisée auprès des personnes handicapées et de leurs familles, des associations qui gèrent différentes structures ainsi que des professionnels. Cette étape nous a permis d'établir dans un premier temps un diagnostic quantitatif.

■ À long terme, quelle est la portée de ce schéma ?

L'intérêt est que les chiffres recueillis vont traduire une situation précise. Grâce à cet état des lieux, nous pouvons non seulement étudier les besoins mais aussi élaborer des préconisations ainsi que des orientations. Concrètement, cela s'illustrera par des créations de lits, de places dans certains établissements.

La phase de diagnostic permet de créer des priorités. Réalisé tous les 5 ans, le schéma départemental est un dispositif souple puisque pendant sa durée, de nouveaux besoins, de nouvelles tendances peuvent évoluer et donc influencer sur les créations. Avant tout, c'est un outil d'aide à la décision.



Les différents handicaps et leurs conséquences

Handicap physique

Il désigne les incapacités plus ou moins graves, innées ou acquises, stabilisées ou évolutives. Les déficiences physiques peuvent être associées à des déficiences sensorielles ou à des déficiences intellectuelles qui engendrent un surhandicap. Cet handicap est le résultat d'une atteinte de gravité variable d'un ou plusieurs membres (monoplégie, diplégie, tétraplégie, hémiplégie).

Il existe trois grands groupes de troubles psychiques : névrose (troubles anxieux, hystérie), psychose (schizophrénie, paranoïa) et état limite ("border line").



Handicap d'origine sensorielle

Il regroupe les handicaps d'origine visuelle et auditive. En France, la déficience visuelle est classée en deux catégories : malvoyance et cécité. La malvoyance se caractérise par une acuité visuelle comprise entre 4 dixièmes et un dixième et un champ visuel inférieur à 20 degrés. La cécité se traduit par une acuité inférieure à un dixième et un champ visuel inférieur à 10 degrés.

Les troubles de l'audition sont répertoriés selon le degré de gravité (de la déficience légère avec une perte de 20 à 40 décibels à la perte de plus de 100 décibels désignant une surdité totale), la nature de l'atteinte, le moment de la survenue du trouble, les étiologies de la surdité (séquelles d'otite, oreillons, agressions sonores, hérédité, vieillissement...).

Le traumatisme crânien

Provoqué essentiellement par les accidents de la route, les accidents domestiques ou les chutes, le traumatisme crânien constitue souvent un handicap invisible. Outre les atteintes physiques (du trouble de l'équilibre à la paralysie complète), les séquelles du traumatisme peuvent être comportementales (trouble du comportement, diminution de l'autonomie intellectuelle).

Les épilepsies

Elles peuvent entraîner des incapacités ou être associées à d'autres déficiences. Elles constituent une déficience grave quand les crises sont fréquentes (troubles de la mémoire et de l'attention, troubles du comportement).

Les **maladies invalidantes** telles que les insuffisances respiratoires, les allergies cutanées, les troubles endocriniens ou métaboliques (diabète), les maladies rhumatismales (polyarthrite), les affections orthopédiques (amputation), les maladies cardio-vasculaires, les déficiences rénales.

La classification internationale des handicaps de l'OMS

Établie en 1980 et traduite en français en 1988, cette classification définit trois niveaux de conséquences des maladies.

La **déficience** correspond à une perte de sub-

stance ou à une altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique (aspect lésionnel du handicap). Les différentes déficiences sont classées en huit catégories : les déficiences intellectuelles (intelligence, mémoire, pensée), celles du langage et de la parole, les déficiences auditives, de l'appareil oculaire, des autres organes, du squelette, des fonctions générales et esthétiques.

L'**incapacité** résulte d'une déficience. C'est la réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain. Elle correspond à la norme en termes d'actions pour un individu (aspect fonctionnel). Les incapacités se différencient selon leur nature, elles peuvent être : comportementales (orientation dans le temps et l'espace), motrices (déplacements), relatives à la communication, aux soins corporels.

Le **désavantage** social résulte d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un acte considéré comme normal (compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels d'un individu). Il peut être social (intégration, indépendance, occupations) ou physique (mobilité, orientation).



Éducation

Parcours scolaire et handicap : la CDES

La commission départementale de l'éducation spéciale est destinée à examiner :

- les demandes d'allocation d'éducation spécialisée (AES). De septembre 2001 à juillet 2002, 970 demandes ont été traitées.
- les orientations (prolongations, réorientations) des enfants handicapés en milieu ordinaire ou spécialisé. Sur la même période, la commission a rendu 1 188 avis.

Elle évalue aussi le taux d'incapacité des enfants handicapés, délivre les cartes d'invalidité et la carte européenne de stationnement, traite les demandes concernant les transports scolaires (taxi, véhicules aménagés, transport par les parents) (197 en 2002), l'aménagement des examens (près de 200 demandes traitées) et l'attribution du matériel pédagogique adapté.

Amendement Creton

Défini dans la loi du 13/01/1989, cet amendement permet le maintien d'adolescents handicapés dans leur établissement au-delà de la limite d'âge de 20 ans, dans l'attente d'une orientation vers un établissement pour adultes. Dans l'Ain, au 30/03/03, 54 jeunes sont concernés, pour la plupart en attente en IME.

Dispositifs semi-collectifs d'intégration

- Les **CAMSP** (Centres d'aide médico-sociale précoce) permettent pour les enfants de moins de 6 ans une intégration scolaire précoce. 1 CAMSP dans l'Ain (65 places).
- Le **SESSAD** (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) propose, en complément de la scolarité, l'intervention d'une équipe spécialisée auprès des jeunes déficients mentaux, moteurs et polyhandicapés. 5 SESSAD (130 places).
- Les **CLIS** (Classes d'intégration scolaire) accueillent dans une école primaire 12 enfants présentant le même type de handicap. Les CLIS 1 accueillent les enfants présentant un handicap mental, les CLIS 2 des enfants déficients auditifs, les CLIS 3 des enfants atteints de déficience visuelle, les CLIS 4 des enfants handicapés moteur. 30 CLIS (263 places).
- En collège et lycée, les **UPI** (Unités pédagogiques d'intégration) accueillent par petits groupes (10 élèves maximum) les 11-16 ans présentant un handicap mental. En plus d'un enseignant spécialisé, un auxiliaire d'intégration scolaire vient accompagner l'élève ou aider le groupe. 6 UPI (54 places).

Établissements spécialisés

Les **IME** (Instituts médico-éducatifs) accueillent en internat ou semi-internat les adolescents atteints de déficience intellectuelle, nécessitant une éducation spécialisée prenant en compte les aspects psychologiques, psychopathologiques et un recours technique de ré-

éducation (orthophonie, psychomotricité). 5 IME (400 places).

Les **IR** (Instituts de rééducation) accueillent les jeunes souffrant de troubles du caractère et du comportement, nécessitant la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs pour leur scolarité. 8 IR (492 places).

Les **IEM** (Instituts d'éducation motrice) accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience motrice, nécessitant des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée et la formation générale et professionnelle. 1 IEM (15 places).

Les **IMPro** (Instituts médico-professionnels) accueillent les 14-20 ans atteints de déficience mentale (et éventuellement motrice). Ils délivrent une formation professionnelle en fonction du handicap. 1 IMPro (70 places).

En collège, les **SEGPA** (Sections d'enseignement général et professionnel adapté) accueillent les plus de 12 ans ayant de grandes difficultés d'apprentissage. Avec les EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté), ils préparent à l'accès à une qualification professionnelle. 703 places.

L'**Institut des jeunes sourds** (IJS) Implanté à Bourg-en-Bresse, l'IJS compte 108 élèves inscrits de 3 à 20 ans. Parmi eux, 49 sont à l'institut, 42 sont en intégration partielle et 17 en intégration totale.



Au nombre de 30, les CLIS sont des structures d'intégration vouées à se développer.

Aides financières

L'**AES** (Allocation d'éducation spéciale), décidée par la CDES, est versée par la CAF et divers organismes (MSA, mutuelles...). Allocation mensuelle de base : 111,26 €. En fonction du handicap, un complément est attribué (de 83,44 à 930,06 €). 1 350 bénéficiaires.

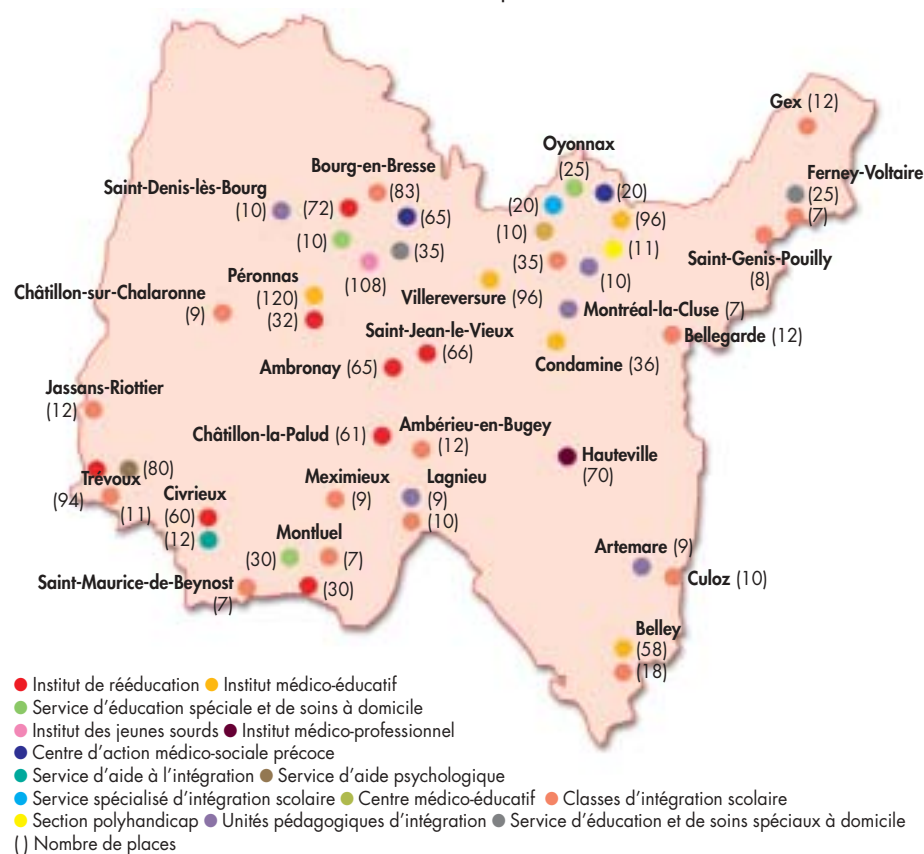
Source : CDES

Nouveau dispositif Luc Ferry 2003/2008

Dès la rentrée 2003, le programme d'action du gouvernement se traduit par 3 mesures importantes :

- la création de 1 000 UPI,
- la formation spécialisée des enseignants (1^{er} et 2^e degrés),
- la formation de 6 000 auxiliaires de vie scolaire.

Les structures du département



Emploi

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : la COTOREP

- La COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) traite les demandes de reclassement professionnel des personnes handicapées (1^{re} section) :
 - de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en 3 catégories (48 % des décisions de 1^{re} section),
 - d'orientation professionnelle : milieu de travail ordinaire, AP, CAT, stage de rééducation professionnelle (46 % des décisions de 1^{re} section).
- La commission intervient aussi dans l'environnement social des personnes handicapées (2^e section). Elle traite :
- le taux d'incapacité (39 % des décisions de 2^e section)
 - l'orientation et l'admission en logements spécialisés (4 % des décisions),
 - l'attribution de différentes aides : AAH, ACTP, ACFP... (42 % des décisions),
 - les cartes d'invalidité et les cartes européennes de stationnement (ex-macaron "Grand invalide civil") (15 % des décisions).

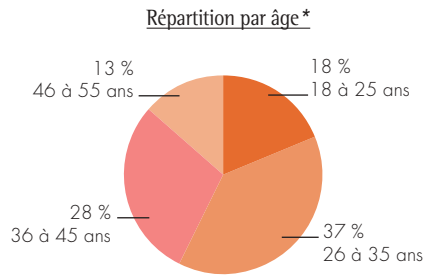
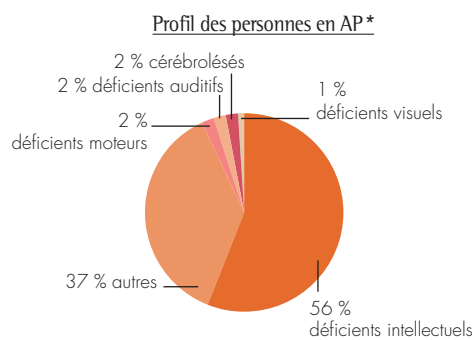
Répartition des décisions COTOREP de RQTH en 2001 :

- 6 % Catégorie A (handicap léger)
- 53,3 % Catégorie B (handicap modéré)
- 41,7 % Catégorie C (handicap grave)

Établissements en milieu protégé

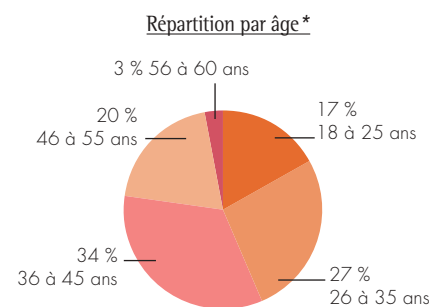
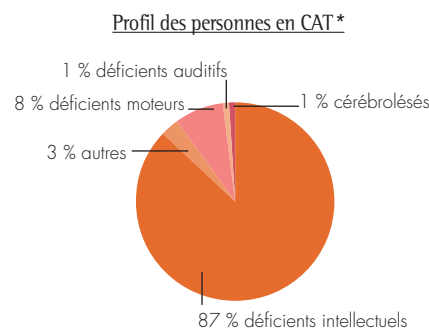
Ateliers protégés

- Les AP sont des unités de production où les travailleurs handicapés exercent une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Les CDTD (Centres de distribution de travail à domicile), assimilés aux AP, procurent des travaux à effectuer à domicile. Le salaire varie de 90 % à 130 % du SMIC, dont un minimum de 35 % à la charge de l'employeur et un complément de rémunération à la charge de l'État pouvant atteindre 55 % du SMIC. 7 AP (203 travailleurs). Taux d'occupation : 128 %.
- Part dans l'orientation professionnelle : 7 %.
- Taux d'équipement : 0,45 %. Rhône-Alpes : 0,39 %.
- 98 % des travailleurs sont originaires de l'Ain*.



Centres d'aide par le travail

- Établissements médico-sociaux sous tutelle de la DDASS, les CAT ont un rôle de soutien médico-social et de production. Les travailleurs handicapés n'ont pas de statut de salariés et de contrat de travail. Leur salaire est compris entre 55 % et 110 % du SMIC, dont 5 % de rémunération directe et un complément de rémunération versé par l'État plafonné à 50 % du SMIC plus un complément par l'AAH.
- 11 CAT (816 travailleurs)
- Taux d'occupation : 105 %.
- Part dans l'orientation professionnelle : 21 %.
- Taux d'équipement : 2,59 %. Rhône-Alpes : 2,85 %.
- 89 % des travailleurs sont originaires de l'Ain*.



Entre milieu ordinaire et milieu protégé

Travail protégé en milieu ordinaire (TPMO)

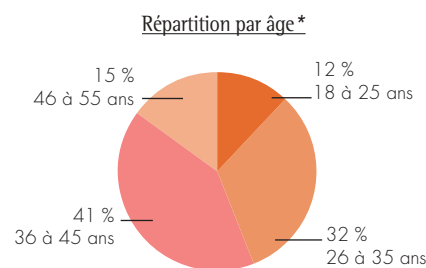
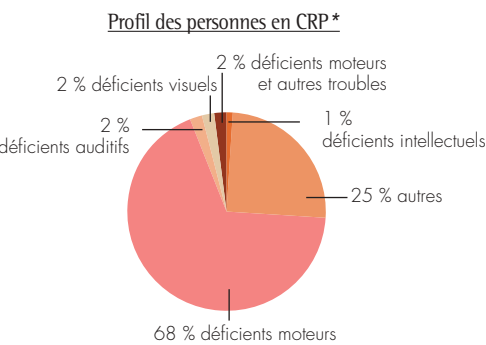
- La mise à disposition de travailleurs de CAT ou d'AP est une passerelle entre milieu protégé et milieu ordinaire. Pour les AP, elle doit être suivie d'une embauche. Pour un CAT, la durée de contrat est limitée à un an renouvelable.
- Le travail semi-protégé consiste à faire travailler quelques heures ou jours par semaine en entreprise des travailleurs handicapés rattachés à un CAT ou un AP.



Formation

Centres de rééducation professionnelle

- Les CRP dispensent une formation qualifiante (de 10 à 30 mois) aux personnes handicapées en vue de leur insertion professionnelle dans un environnement médico-social adapté.
- 122 places. Taux d'occupation : 87 %.
- Part dans l'orientation professionnelle : 35 %.
- 27 % des personnes sont originaires de l'Ain*.

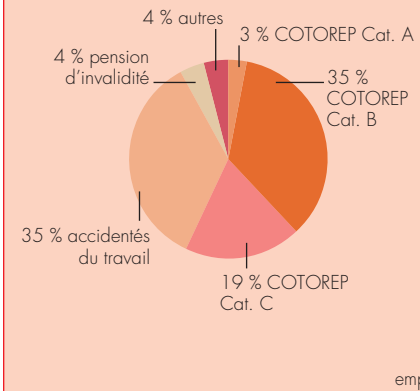


*Source : État/ Conseil général

Emploi en milieu ordinaire

Sur les 223 759 actifs dans l'Ain, 6 153 sont des salariés handicapés, soit 2,75 % de la population active.

Part des travailleurs handicapés salariés par type de handicap dans le département*



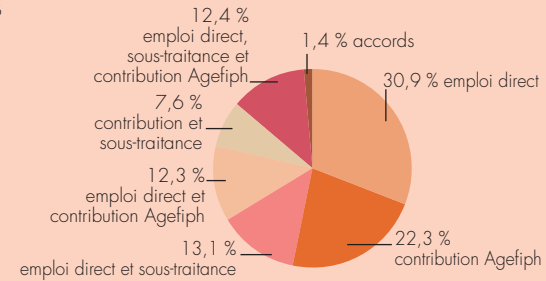
Chômage

Au 30/06/2002, 838 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans l'Ain sont des personnes handicapées, soit 7 % de la demande totale dans le département.

L'obligation d'emploi des entreprises d'au moins 20 salariés (cf. tableau)

- Dans l'Ain, 883 établissements sont assujettis à cette obligation. Parmi eux : 5,3 % n'atteignent pas le quota de personnes handicapées, 35 % n'emploient aucun salarié handicapé

Les solutions utilisées par les entreprises



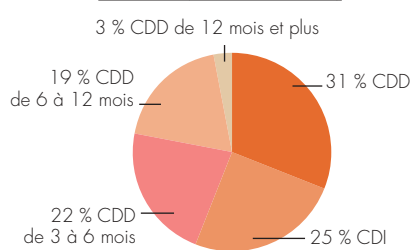
Source : DRIEFP/DDTEFP-CRDI, 1998

Insertion

CAP Emploi

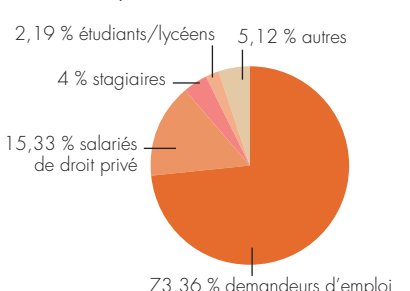
- Cette structure, installée dans le département depuis 1987, aide les travailleurs handicapés à trouver un emploi en milieu ordinaire et propose des formations (redynamisation, remise à niveau, diplôme...) en milieu ordinaire ou spécialisé.
- En 2002, CAP Emploi a suivi 2 126 et placé 514 travailleurs handicapés.

Répartition des placements en fonction du type de contrat (contrats non aidés)



- 59 % des contrats sont des contrats non aidés, 41 % des contrats aidés (emploi-jeunes, emploi consolidé, emploi solidarité...).

Profil de la personne avant l'entrée en formation



Prime à l'insertion des handicapés

- Versée par l'Agefiph, elle est destinée au travailleur handicapé ayant un CDI ou un CDD de 12 mois ou plus. Elle est versée à l'employeur (1 600 €) et au travailleur (800 € non renouvelables).

Aides financières

Allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP)

- Financée par le département, elle est accordée au travailleur handicapé atteint d'une incapacité d'au moins 80 %, lorsque l'activité professionnelle est source de frais supplémentaires liés au handicap.

Garantie de ressources des travailleurs handicapés (GRTH)

- Elle est destinée à assurer une rémunération minimale aux travailleurs handicapés en activité, en milieu ordinaire ou protégé. Un complément de rémunération s'ajoute au salaire pour atteindre le montant garanti. Il varie de 55 à 110 % du SMIC en CAT,

Loi du 07/07/1987 du Code du travail

Tout employeur occupant au moins 20 salariés est tenu d'employer à temps plein ou partiel au moins 6 % de travailleurs handicapés de l'effectif total de ses salariés. L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics autres qu'industriels et commerciaux sont assujettis à la même obligation d'emploi. Les établissements ne remplissant pas leur obligation (emploi direct ou sous-traitance) versent une contribution à l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

Les bénéficiaires de cette loi sont :

- les victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %,
- les handicapés reconnus par la COTOREP,
- les invalides titulaires d'une pension d'invalidité,
- les mutilés de guerre ou assimilés (pension militaire d'invalidité, veuves et orphelins de guerre).

90 à 130 % du SMIC en atelier protégé et de 100 à 130 % du SMIC en milieu ordinaire.

Pension d'invalidité des salariés

- Elle est versée par l'assurance maladie aux assurés sociaux de moins de 60 ans dont la capacité de travail est réduite des deux tiers ou davantage du fait de la maladie ou d'accident non professionnel. La catégorie 1 regroupe les personnes pouvant exercer une activité professionnelle, la catégorie 2 concerne les gens ne pouvant plus travailler, la catégorie 3 ceux ayant, en plus de leur inactivité, recours à une tierce personne.
- Elle peut varier de 237,48 € à 1 216 € et peut être cumulée sous certaines conditions avec des revenus d'activité ainsi qu'avec l'AAH.
- 3 910 pensions versées en 2002 (745 en cat. 1, 2 967 en cat. 2, 95 en cat. 3, 103 autres).

Source : CPAM



Infos pratiques

CONTACTS

Logement

- Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) 04 74 21 82 77
- CAL-PACT (Centre d'amélioration du logement de l'Ain) 04 74 21 02 01

Éducation

- Cellule d'écoute Handiscol destinée aux familles d'enfants handicapés ou malades en difficulté face aux problèmes de la scolarisation. Numéro Azur : 0 810 55 55 01
- CNED (Centre national d'enseignement à distance) Teleport 4 – BP 200 – 86980 Futuroscope 05 49 49 94 94 www.cned.fr
- « Enfants soleil » : association d'intégration en milieu scolaire d'enfants handicapés 04 74 30 90 80

Emploi, formation

- Agefiph 04 74 94 20 21
- Cap emploi 04 74 47 20 90
- Centre de ressource et de documentation Rhône-Alpes pour l'emploi des personnes handicapées www.handiplace.org
- PDITH Tél. 04 74 45 91 08

Loisirs

- Éveil sportif des sourds de Bourg 04 74 21 11 30
- Handisport 01 04 74 45 11 27
- Sport adapté : siège départemental 04 74 23 47 11

Associations

- ADAPEI 04 74 23 47 11
- AFEH (Association familles enfants handicapés) PTT 04 74 32 35 00
- AFHP 04 74 30 69 52 ou 04 74 45 10 01
- APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) 04 74 25 46 72

- APF Tél. 04 74 23 41 59
- Association des non-voyants 04 74 22 14 75
- AVH (Association Valentin Haüy-non voyants) 04 74 22 14 75
- FMH (Fédération des malades et handicapés) 04 74 23 22 43
- FNATH 04 74 22 02 56
- Intégration 01 – 04 74 22 99 99
- ORSAC 04 74 23 50 63
- UNAFAM (Union nationale des amis et familles de malades mentaux) 04 74 32 11 40

SITES INTERNET

Administrations

Handroit : informations autour du handicap et des aides spécifiques www.handroit.com

Formation

CNEFAD : Centre national d'enseignement et de formation à distance www.cnefad.com

Handiscol : scolarisation des jeunes handicapés www.education.gouv.fr/handiscol/accueil.htm

Associations et informations sur le handicap

API : Actions pour le reclassement des travailleurs handicapés membres.tripod.fr/apiaction

Aptitudes – recrutement

Cabinet de recrutement spécialisé dans l'emploi et l'aide à l'insertion professionnelle de personnes handicapées www.aptitudes-recrutement.com/

COSP : Communication, orientation sociale et professionnelle des personnes sourdes et malentendantes asso.cosp.free.fr

CRIC : Centre ressource pour lésés cérébraux www.cric-cmudd.org

FNATH : Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés www.fnath.org

FIDEV : Formation et insertion professionnelle des déficients visuels, aveugles ou malvoyants reconnus travailleurs handicapés fidev.ec-lyon.fr/

FISAV : Fédération nationale pour l'insertion des sourds et des aveugles www.fisav.asso.fr/

Handica : site d'informations pour les personnes handicapées www.handica.com

Handicap International-Centre lcom' : aides techniques sur l'outil informatique www.handicap-icom.asso.fr

Mission Handicap : solutions techniques et informatiques pour les non-voyants handy.univ-lyon1.fr/projets/accessibilite.web/

UNAPEI : Union nationale des Associations de parents et amis de personnes handicapées mentales www.unapei.org/

URAEDPA : service d'accompagnement des adultes sourds et malentendants dans leur parcours d'insertion professionnelle www.citeweb.net/uradepa/

REVUES

• Handirect, journal pour les personnes handicapées. Vente uniquement par abonnement. 5, rue de la Claire, 69009 Lyon.

• La Lettre du PDITH de l'Ain 04 74 45 91 08 (2 numéros par an)

ristiques de ce contrat, la Chambre des métiers a adressé aux maîtres d'apprentissage des documents d'information.

Tél. 04 74 23 88 86 (Marie-Thérèse Carrera) marietherese.carrera@chambre-metiers-01.com

« Vivons ensemble la cité »

Ce prix, mis en place par la Région et destiné aux collectivités locales, aux associations et aux entreprises récompensera les 20 meilleures initiatives en aménagement des espaces et de leurs accessibilités aux personnes handicapées. Date limite d'envoi des projets : 5 mai 2003. Tél. 04 72 59 49 37 (Direction régionale de la culture, du sport et de la solidarité).

un label de tourisme adapté qui répond aux besoins des personnes handicapées (accessibilité, accueil...). Actuellement, 10 sites sont labellisés. Dans le département de l'Ain, 3 établissements ont fait leur demande de label. D'ici deux ans, de nouvelles appellations vont voir le jour : « territoire de séjour adapté » pour un périmètre proposant un choix de lieux accessibles (logement, restauration, divertissement, visites) et « territoire d'excursion adaptée » pour des sites ne comportant pas de logements adaptés.

Apprentissage des jeunes

La Chambre des métiers désire développer l'insertion en apprentissage pour les jeunes handicapés. En trois ans, huit contrats d'apprentissage ont été signés. Afin de mieux faire connaître les caracté-

Un IEM à Viriat

Destinée à accueillir les enfants polyhandicapés (associant déficience intellectuelle sévère et troubles moteurs), cette structure, qui doit ouvrir ses portes en 2004, aura une capacité totale de 36 places. L'institut d'éducation motrice sera le premier établissement agréé du département. À l'heure actuelle, une quinzaine d'enfants polyhandicapés sont accueillis dans des locaux aménagés par l'Association des paralysés de France.

Des labels de tourisme adapté

L'accès des personnes handicapées au tourisme reste un sujet problématique. Depuis trois ans, la région Rhône-Alpes avec l'aide de partenaires (Conseils généraux, association nationale du tourisme & handicap...) a mis en place



Implantée au cœur du Parc industriel de la Plaine de l'Ain, la plate-forme d'insertion Envol aide à se remobiliser et se réentraîner au travail. Du bilan-diagnostic préparatoire au contrat d'insertion active entre offreurs et demandeurs d'emploi.



Envol : une plate-forme vers l'emploi

Montage et conditionnement, embouteillage, couture... Aux ateliers de mise en situation en travail d'Envol, les divers travaux exigent des gestes simples mais précis. « Quelqu'un qui apprend à faire vite et bien, même des travaux très simples, a une chance de trouver un emploi » souligne Pierre Eymard-Duvernay, directeur depuis septembre de cette plate-forme d'insertion implantée sur le PIPA (Parc industriel de la Plaine de l'Ain). L'accès à l'emploi est l'aboutissement des parcours d'insertion des personnes inscrites dans les activités socioprofessionnelles d'Envol.

Certaines se situent au début du parcours d'insertion, tels les bilans-diagnostic proposés aux publics isolés et primo-demandeurs d'emploi en phase d'insertion du dossier RMI, étape préparatoire au contrat d'insertion. La mesure n'est certes pas nouvelle mais, « repensée avec les services du Conseil général, avec un objectif d'une soixantaine par an », elle s'effectuera désormais « en lien rapproché avec les centres médico-sociaux et les circonscriptions d'action sociale ».

Réservée également aux bénéficiaires du RMI, une toute nouvelle session de redynamisation a démarré en février. D'une durée de 130 heures réparties sur 4 mois, elle comprend, après une phase d'accueil, un ensemble de demi-journées hebdomadaires d'activités collectives (modulables selon les désirs et besoins des participants : infos sur la citoyenneté, bilans de santé, visites d'entreprises, découverte de sites touristiques, rencontres avec des professionnels...), une étape de formation (aux outils de recherche d'emploi via l'emploithèque interne, à l'informatique, aux premiers secours...) et un suivi individuel. Une seconde session est programmée à partir de septembre.

« Donner un intérêt nouveau »

Ouverts aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux bénéficiaires du RMI, aux jeunes et aux travailleurs handicapés, les ateliers de mise en situation de travail restent l'activité essentielle d'Envol. Une cinquantaine d'employés (en CES ou CEC) y développent leurs compétences, soutenus par un accompagnement individuel... et, depuis l'année dernière, par des ateliers collectifs de remobilisation qui « ont soudé le groupe et, en donnant l'occasion aux gens de se retrouver ailleurs qu'à l'atelier, ont donné un intérêt nouveau au temps passé à Envol ». Au programme : sorties culturelles, bilans de santé, aide aux démarches administratives, repas en commun... Enfin, étape finale du parcours d'insertion : la recherche d'emploi. Elle a aussi été redynamisée récemment, via un accord signé avec l'ANPE pour des « mises en relation » actives entre offres et demandes d'emploi. « Le but, c'est qu'il y ait une rencontre réelle entre les employeurs potentiels et les personnes dont le profil peut correspondre aux postes proposés. Trop souvent, elles font toutes les démarches mais les employeurs ne leur proposent pas de rendez-vous ! ». La formule a de l'avenir : 18 mises en relation étaient en cours en mars, 2 ont déjà abouti à une embauche. L'objectif est ambitieux : 2 emplois par mois...

Autre étape vers l'emploi, l'entreprise d'insertion : la cafétéria gérée par Envol, ouverte au public tous les midis en semaine (une centaine de repas par jour), compte 4 postes d'insertion. En parallèle, Envol gère un volet Logement, via un CHRS de 12 places, un agrément pour l'ALT (aide au logement temporaire) et des appartements en sous-location avec baux glissants, et propose aussi un service de location de mobylettes.

• A.P.



17 heures, début des rondes pour les 18 jeunes de "Présence tranquillité".

Sur la voie de la communication

À Rilleux, voilà deux ans que le dispositif "Présence tranquillité", mis en place par l'OPAC, Rhône Logis et la SEMCODA, fonctionne. Retour sur une surprenante évolution.

Deux ans qu'ils battent le pavé des quartiers de la ville. Et à Rilleux, leur champ d'action est plutôt vaste : près de 5000 logements, ce qui signifie au bas mot le double de population. Un ensemble impressionnant et délicat à gérer, surtout au niveau des problèmes du quotidien : palier encombré d'objets divers, présence un peu trop bruyante des voisins, halls d'entrée "squattés" par des groupes... La liste est longue. C'est ce genre de situation que les dix-huit jeunes du dispositif "Présence tranquillité" gèrent. En semaine, les trois équipes effectuent trois rondes par jour, de 17 à 23 heures en semaine et de 14 à 23 heures le samedi, jour où les locataires sont plus présents et le risque de frictions plus élevé.

Au début, le plus dur pour eux a été de se faire connaître et surtout reconnaître. Appelés les "Pikachou" par les plus jeunes, "les jaunes ou les p'tits jaunes" par les plus grands du fait de leur parka jaune canari, les agents du dispositif sont désormais bien connus des jeunes et de la population du quartier. Depuis, leur surnom est dépassé puisque les équipes ont abandonné les vestes "flashy" pour des coloris plus passe-partout, comme le bleu marine. Même s'ils n'ont pas tous eu recours à leur présence, les habitants des différents quartiers les connaissent.

Le dispositif, mis en place au départ pour la sécurité des habitants, a petit à petit ouvert de nouvelles perspectives. « On s'est

« Les interventions ont permis de réduire les nuisances sonores »

rendu compte que les interventions ont débouché sur une communication avec les habitants. De plus, on a aussi constaté que ces mêmes interventions ont permis de réduire les problèmes de voisinage et notamment les nuisances sonores » commente Daniel May, chargé de secteur à l'OPAC de l'Ain.

Visites aux nouveaux locataires

Il faut dire que les équipes de Présence Tranquillité n'agissent pas seulement qu'en cas de litige. Outre les veilles techniques, où les agents relèvent tous les problèmes apparaissant dans les parties communes des immeubles (éclairage défaillant, serrures forcées, stationnement de jeunes dans les allées...), il existe une autre face du travail des équipes, plus orientée vers la communication. Tous les mois, les nouveaux locataires reçoivent la visite d'une équipe. « Le locataire est prévenu à l'avance par un courrier », précise Daniel May. De leur côté, les équipes lui remettent un questionnaire où on leur demande par exemple s'il connaît "Présence" et sa mission ou bien les contacts à appeler en cas de coupure de gaz. Les agents refont cette visite un mois plus tard, histoire de vérifier si le locataire a pris ses marques dans son nouvel environnement. Bien souvent, c'est à ce moment-là qu'il fait part à l'équipe des problèmes rencontrés dans son quotidien.

« Passerelles de communication »

L'autre aspect du travail des équipes de "Présence", c'est le rôle de relais entre le locataire et le bailleur.



« Les fiches de veille technique me permettent d'engager les réparations au plus vite » explique Daniel May, responsable de secteur.

« Les agents font un réel travail de terrain avec les locataires, ce sont de véritables passerelles de communication », ajoute Daniel May. Dans ce sens, lorsqu'une consultation des locataires est nécessaire (comme pour la condamnation des sous-sols par exemple), les équipes passent chez ces derniers pour distribuer ce sondage en prenant le temps d'expliquer la démarche du bailleur.

Comme Daniel May le dit, « dans "Présence", le but est d'établir des relais pour une meilleure communication entre bailleur et locataire ». But apparemment atteint à ce niveau. La réussite de ce dispositif est également due à la mobilisation de l'ensemble des partenaires (mairie, gendarmerie...). La prochaine étape, selon le responsable de secteur, serait « de renforcer ce tissu d'échanges avec les associations de locataires notamment ».

• S.C.



À Rilleux, les différents quartiers comptent près de 5 000 logements.

Cofinancement

Le service Présence Tranquillité est partenarial : il est cofinancé par les trois organismes bailleurs à hauteur d'environ 20 %, le reste étant géré par des fonds publics.

Paroles de locataires

● Installée depuis 33 ans dans le même immeuble du quartier des Semailles, Francine est la doyenne de son immeuble. En trente-trois ans, elle a vu évoluer le quartier et ses environs. Le dispositif « Présence tranquillité », elle en a entendu parler, comme tout le monde, mais, comme elle le dit, « ces jeunes-là, je ne les ai pas trop vus. Comme le quartier est calme, leur présence n'est pas nécessaire. » La seule fois où ils sont intervenus dans son immeuble, c'était pour une des voisines : « Elle a appelé une équipe parce que des jeunes squattaient dans le hall d'entrée. Depuis, plus rien ». Même si elle n'a pas eu encore recours au dispositif, Francine pense que « ces équipes ne peuvent apporter au quartier que de bonnes choses. Et quelque part, elles restaurent ou entretiennent la notion de respect entre locataires ».

● Claudette, locataire aux Allagniers
Belle-fille de Francine, Claudette connaît elle aussi assez bien le quartier. « Vingt-deux ans que j'habite dans le même immeuble, du côté des Allagniers », précise la locataire. Les jeunes du dispositif, elle les a déjà vus et croisés. « Tout commence par un simple "Bonjour", affirme Claudette. Après, ils demandent si tout se passe bien chez nous, si nous n'avons pas de problèmes techniques ou de voisinage ». Pour elle, la présence des équipes sur le terrain est propice à la tranquillité. « Avec les jeunes, les équipes instaurent quelque chose de très important : le dialogue. Et c'est comme cela que l'on neutralise l'agressivité de certains ».



Francine a déménagé une seule fois : dans le même immeuble et de quelques étages.

PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Aider au quotidien avec qualité

Afin d'améliorer l'accueil, les soins et le soutien aux personnes âgées dépendantes, les maisons de retraite, les hôpitaux locaux et les associations d'aide à domicile s'engagent dans des démarches de qualité.

Offre de soins, prise en charge de la douleur, charte de l'hospitalisation... Ces termes reviennent souvent dans les propos de Florence Bertault. Elle n'est pourtant ni médecin ni directrice d'hôpital ni infirmière : ingénierie qualité, elle est responsable de la CIAQA (Cellule inter-établissements d'assurance qualité de l'Ain), structure mise en place en juillet 2001, à l'initiative des établissements publics accueillant des personnes âgées dépendantes.

« Nos petits établissements sont isolés, ont souvent peu de ressources. D'où l'idée de mettre en commun nos compétences et nos moyens, pour créer une structure, suffisamment souple, qui nous aide dans nos démarches afin d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes âgées », explique Alain Auliac, directeur de l'hôpital de Montrevel. 16 maisons de retraite et 10 hôpitaux locaux (soit la quasi totalité des établissements publics) adhèrent à la CIAQA. Cofinancée par le Conseil général et l'ARH (Agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes) – les établissements versant une cotisation annuelle de 1,60 € par lit –, la cellule fonctionne avec

« Nous apportons un support méthodologique, pour que les professionnels travaillent ensemble sur leurs pratiques »

un comité de gestion (réunissant tous les adhérents) et un bureau. Côté ressources humaines, elle

compte un ingénieur qualité et un assistant qualité.

Tous deux ont pour mission d'apporter aide et conseil aux établissements, en mettant à disposition « une expertise dans le domaine de la qualité, des outils spécifiques (analyse de processus, audit, actions de formation...) ». Effectuées à la demande des directeurs d'établissements



Veiller au bien-être des résidents fait partie de la qualité de soins apportés en établissements.

(et selon un planning annuel validé par l'ensemble des adhérents), les études sont diverses : analyse des pratiques professionnelles, engagement dans une procédure d'accréditation, création d'une charte d'accueil du résident... « Au final, le but est toujours d'améliorer le quotidien de la personne âgée » rappelle Florence Bertault. Un but qui est l'affaire de tous : « Nous apportons un support méthodologique, pour que les professionnels travaillent ensemble sur leurs pratiques ».

Réfléchir et agir

À l'hôpital de Châtillon, l'accompagnement de la CIAQA a permis notamment de mettre en place, au sein des unités de soins, des pratiques partagées visant à réduire le recours à la contention physique. La problématique (faut-il systématiquement « attacher » un malade qui risque de chuter?) était ressortie des interrogations du personnel. Tous ont participé à la réflexion, via des groupes de travail ; de nouvelles pratiques ont été définies et appliquées. Exemple : dans certains cas, plutôt qu'entraver les mouvements de la personne, prévoir un matelas qui

amortit son éventuelle chute. À l'hôpital de Montrevel, l'étude pour la mise en place des 35 heures a permis d'aménager de nouveaux horaires de travail mais aussi... de repas des résidents, afin de réduire le trop long décalage observé entre le dîner et le petit déjeuner. Une action appréciée, comme le prouve l'enquête générale de satisfaction menée auprès des résidents et de leurs familles, lors d'une étude ultérieure pour l'élaboration du projet d'établissement.

À la maison de retraite de Saint-Vulbas, la réflexion sur « comment redonner un rôle social à la personne âgée qui vit en établissement ? » a débouché sur des actions telles que confier l'affichage des infos du jour (météo, menus...) aux résidents. « Ça peut paraître anecdotique, reconnaît Florence Bertault, mais, pour la personne, c'est très important ».

Partager les expériences

De la réflexion jusqu'à l'action et son suivi (avec audit et bilan des mesures mises en place), l'accompagnement de la CIAQA peut durer parfois plus d'un an. La cellule mène aussi des missions de courte durée. Exemple : la mise en place d'une formation de 2 jours sur les droits des malades. Au total, la cellule suit une douzaine de projets par an.

La CIAQA mutualise les moyens mais aussi les résultats : « Avec l'accord du directeur, une étude menée dans son établissement peut être communiquée aux autres membres ». Les problématiques sont semblables – à noter parmi les thèmes d'études les plus fréquemment abordés : l'accueil et l'intégration du nouveau résident, le dossier de soins, la prise en charge de la douleur –. Et le partage des expériences ne peut être que profitable.

• A.P.

Aide à domicile : dans la norme

Toutes les personnes âgées dépendantes ne vivent pas en établissement. Bon nombre continue à résider dans leur logement, grâce au soutien des services d'aide à domicile. Eux

ajoute Robert Fontaine, directeur de l'ADMR (Association d'aide à domicile en milieu rural) de l'Ain.

La signature de conventions d'objectifs liant la CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie) – organisme financeur – et les associations d'aide à domicile formalise l'engagement de celles-ci à respecter certains critères. Service garanti tous les jours, accueil téléphonique assuré, gestion du service informatisée, taux d'encadrement minimum... : la grille ne laisse rien au hasard. « Suite au questionnaire, qui permet de définir les objectifs prioritaires, la CRAM nous a demandé par exemple de mettre en place un tutorat pour les nouveaux embauchés. En 2003, nous avons prévu la formation de 8 tuteurs ».



L'accompagnement de l'aide ménagère facilite les tâches de la vie quotidienne.

aussi sont conviés à se lancer dans une démarche qualité et à viser la norme qualité NFX50-056, homologuée par l'AFNOR, publiée au JO le 19/9/00. « Elle n'est pas une fin en soi, souligne Martine Verne, directrice de l'ADAPA (Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain). S'engager dans la norme qualité, c'est s'engager dans une recherche d'amélioration du service rendu aux personnes. Revoir l'organisation du travail a forcément des conséquences sur ce service ». Est-ce à dire qu'auparavant, la qualité du service n'était pas un souci quotidien des associations d'aide à domicile? Loin de là. « Se lancer dans une démarche qualité, c'est rendre lisibles des choses qui se faisaient déjà, mettre en place des outils liés à l'organisation, pour améliorer le service à la personne, au "client" comme l'appelle la norme »

La qualité des métiers

Création d'une charte qualité, élaboration d'un « contrat de prestation d'aide à domicile » cosigné par le « client » et l'association (à l'ADMR), d'un « dossier de l'usager » (à l'ADAPA)... Chaque association ou fédération met en place ses propres outils. Reste que s'engager dans une telle démarche exige du temps et des moyens. « Il faut écrire les processus, faire appel à un référent qualité » rappelle Martine Verne. « Une charte d'accueil est un document très lourd à élaborer, chaque détail doit être minutieusement étudié, il faut se protéger des clients procéduriers » note Robert Fontaine.

En outre, soulignent-ils tous deux, « la qualité du service que nous apportons ne dépend pas que de nous : elle passe forcément par une professionnalisation et une reconnaissance des métiers ». Elle est en cours, avec notamment la création en mars 2002 du diplôme d'État – premier en la matière – d'auxiliaire de vie sociale.



À Nantua, la halte-garderie a ouvert en novembre dernier.

La petite enfance en pleine expansion

Les cinq structures consacrées dans le département à la petite enfance évoluent. Crèches, haltes-garderies et relais d'assistantes maternelles font face à une demande non seulement croissante mais multiple de la part des usagers. Entre agrandissement de locaux et élaboration d'un projet social, les centres se développent à tous les niveaux.

Dernier établissement en date géré par ALFA3A, la halte-garderie de Nantua, qui a ouvert ses portes en novembre dernier, illustre la situation actuelle des centres de la petite enfance : des demandes, de plus en plus de demandes. Tellement importantes que les deux demi-journées d'accueil se sont transformées en trois journées pleines, les mardis, jeudis et vendredis, non-stop. Dans cette nouvelle tendance, de nouveaux besoins apparaissent. « Depuis les 35 heures, note Marie-Pierre Bouillet, coordinatrice du secteur de la petite enfance, nous observons un changement dans la fréquentation. Maintenant, les jours les plus demandés sont les mardis et jeudis. De plus, les demandes de crèches à temps partiel (de 2 jours et demi à 4 jours d'accueil) augmentent au détriment des crèches à temps plein qui proposent cinq jours d'accueil par semaine ».

Autre actualité pour certains centres, l'agrandissement. À Belley, 100 mètres carrés viennent d'être construits. « Cet agrandissement est essentiellement destiné aux lieux communs, c'est-à-dire une cuisine et un réfectoire », précise Christine Bettant, directrice de l'espace petite enfance de Belley. Du côté de Divonne-les-Bains, les projets d'agrandissement et de création d'un nouveau pôle sont engagés au niveau de la réflexion. À terme, la capacité d'accueil du centre va doubler. « De plus, ajoute Sabine Vidal, responsable du centre de Divonne, le questionnaire que nous avons soumis l'an dernier aux parents nous a permis de répondre à leurs attentes. C'est comme cela que le projet d'un relais d'assistantes maternelles a été lancé ».

Portes ouvertes aux parents

À Ferney-Voltaire, ALFA3A gère un relais d'assistantes maternelles. Sur le terrain, les parents peuvent s'informer auprès des relais sur les différents moyens de garde et se faire aider dans leurs recherches. Le centre est aussi un lieu de rencontre où parents, enfants et assistantes maternelles participent à des animations. Le relais représente aussi un lieu de ressource et de formation, notamment en droit, pour les autres assistantes. Depuis, ces structures sont investies d'une récente mission. « Les relais s'adressent aussi aux employés de maison, personnes assez isolées par rapport aux assistantes maternelles. Information, aide dans leurs recherches : elles aussi pourront dès à présent bénéficier de ces services ». Cette application, opérationnelle dans le Rhône, fonctionne bien et pourrait aussi bien marcher dans le pays de Gex où, ajoute la coordinatrice, « cette initiative représenterait une opportunité car il y a là-bas un nombre important d'employés de maison ».

Mais pour le secteur de la petite enfance, les projets les plus importants sont à venir. L'un d'eux va bientôt voir son aboutissement, au mois de septembre prochain. La construction d'une crèche à Briord, dans le Bugey, représente



Les équipes pédagogiques travaillent sur l'analyse de la pratique sur l'enfant.

une innovation. « C'est la première fois que nous travaillons avec une entreprise. Avec la communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes, nous

« L'entreprise Roset a dynamisé le projet »

avons réalisé ensemble toutes les étapes du projet. Cette collaboration est positive au niveau financier car en milieu fortement rural, l'investissement de la communauté dans ce genre de structure est trop lourd à supporter. Elle l'est aussi dans le mouvement que l'entreprise a pu donner au projet : elle l'a dynamisé ».

Des parents engagés

Toujours dans une démarche d'ouverture, les centres de la petite enfance veulent accorder une place plus importante aux enfants porteurs de handicaps et de maladies chroniques. La question du rôle des parents au sein des centres est un sujet récurrent. « À Montluel, les parents se sont fortement impliqués dans la vie de la crèche. Ils ont élaboré un questionnaire qu'ils ont soumis aux autres parents. Dans ce genre d'approche, ces parents ont même anticipé les futures demandes puisqu'ils ont déjà réfléchi au mode de garde à créer pour leurs enfants dans quelques années ». Une situation de volontarisme évidente mais qui remet en question la place de chacun dans la vie de la crèche. « Ce thème est délicat pour les équipes pédagogiques qui essaient de délimiter clairement le travail des parents et des professionnels », conclut la coordinatrice. Dernier point et non des moindres en termes d'organisation, la préparation au changement imposé par la CAF. « Afin d'offrir plus de places à plus de monde, la CAF a modifié le système



Depuis l'apparition des 35 heures, la fréquentation a augmenté les mardis et jeudis.

d'inscription. En 2004, les parents ne pourront plus inscrire leurs enfants sur une période de 11 mois, forfait actuellement en vigueur. La gestion s'effectuera à la journée ».

Une opération déjà mise en place sur le Rhône et qui montre les difficultés à venir. « Les parents ont du mal à se projeter : ils doivent prévoir bien à l'avance les dates de leurs prochains congés dans le cadre de l'ARTT, ce qui leur pose des problèmes ». En attendant ce changement, Marie-Pierre Bouillet a commencé à expliquer le bien-fondé de ce changement aux premiers intéressés : les équipes pédagogiques.

• S.C.



Prochaine étape : l'élaboration d'un projet social pour mieux cibler les attentes.

Le projet social se précise

Les centres de la petite enfance travaillaient déjà sur son élaboration, la nouveauté réside dans le fait que ce projet est clairement défini. Partie intégrante du projet d'établissement comme les projets éducatifs et pédagogiques, le projet social permet de situer le centre dans un cadre politique, économique, social et partenarial. Exemple : le centre doit être en adéquation avec son environnement. Il faut qu'il effectue une analyse du contexte : la nature des différentes familles, le tissu social et économique des environs. Le résultat doit permettre de voir si les services proposés par les centres sont toujours adaptés.

DOMINIQUE VERSINI, *SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ, en visite dans l'Ain*

« Prendre la mesure de l'exclusion »

Lors d'une tournée régionale, Dominique Versini, secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion (et directrice générale du SAMU social de Paris), s'est arrêtée à Bourg-en-Bresse le 30 janvier. Deux visites, assorties de rencontres avec officiels, élus et responsables d'associations, s'inscrivaient à son programme : la première à l'épicerie solidaire Au Marché conté, la deuxième à l'association Tremplin.

Photos : Jean-François Basset

Au Marché conté

« L'épicerie solidaire est un concept intéressant », a souligné Dominique Versini. Unique en son genre dans l'Ain, l'épicerie Au marché conté est même exemplaire des actions qui « entrent dans les mesures inscrites au programme de lutte contre l'exclusion, dont l'un des thèmes nouveaux est l'insertion par l'alimentation ». Un thème qui, absent de la loi contre l'exclusion élaborée en 1998, « devient une priorité » car « les carences alimentaires sont importantes dans les populations en situation de précarité, c'est un problème de santé publique ». Au-delà de la possibilité d'acheter des produits à tarif (largement) réduit, l'épicerie solidaire permet aux personnes bénéficiaires de s'initier, via conseils et atelier cuisine, aux règles simples de l'équilibre nutritionnel : « C'est une responsabilisation à la santé ». Outil de réinsertion, l'épicerie solidaire vise aussi à permettre de renouer des liens sociaux, favoriser la rencontre et la convivialité, « voire la création d'entreprise ». Peut-être pourra-t-on commander bientôt des spécialités culinaires proposées par un groupe de femmes bénéficiaires du Marché Conté... L'initiative est assurément « à encourager ».



L'épicerie solidaire de Bourg est la première du genre dans l'Ain.



Frais ou emballés, tous les produits sont vendus à des prix très bas. Une aide qui – limitée à 3 mois – permet aux familles bénéficiaires de mieux gérer leur budget et réaliser des projets.

Chez Tremplin

Des ateliers de tri jusqu'à l'espace de vente ouvert à tous, la visite guidée de la friperie de l'association Tremplin a conforté la conviction de Dominique Versini : « L'insertion par l'économique est très importante, elle permet aux personnes de se réadapter à l'emploi, de "se remettre sur des rails" ». Via l'entreprise d'insertion ABCR (collecte et recyclage de vêtements, accessoires, mobilier, petit électro-ménager, livres et objets divers), Tremplin propose une palette de formules adaptées aux besoins de chaque personne : contrats de citoyenneté, d'évaluation, de mobilisation, CES... Diverses actions de resocialisation complètent le parcours de redynamisation.



Au sein des divers ateliers de réentraînement au travail, les tâches sont multiples : collecte des articles, tri, remise en état...



Une soixantaine de salariés en insertion retrouvent, chez Tremplin ABCR, le goût du travail, au sein des ateliers ou au contact du public.

Tout en soulignant que « la halte de jour est un vrai outil d'accueil des plus exclus, de ceux qui sont dans un processus de désocialisation », la secrétaire d'État à la lutte contre la précarité a largement approuvé la volonté de Tremplin de créer une « pension de famille ». L'idée rejoint même tout à fait le projet de Dominique Versini : « J'ai initié un programme de création de 5 000 maisons-relais en France, dont 1 000 devraient ouvrir en 2003 ». Alliant espaces de vie individuelle et collective, les maisons-relais ou pensions de famille, par leur taille (15/20 places) et leur fonctionnement (présence d'une « maîtresse de maison »), aideront leurs résidents à « retrouver un sentiment de citoyenneté, redevenir des habitants d'une cité, d'un quartier ».



Les espaces vente de la friperie et du bric-à-brac de Tremplin étaient déjà vastes et aérés. Agrandis et réaménagés en février, ils le sont encore plus... et s'étalent aujourd'hui, sur 800 m², répartis en deux « boutiques » : Frip'One et l'Occas, ouverts du mardi au samedi, de 10 h à 15 h 45.





« Créer un lieu de vie sociale forte »

Né en septembre, le pôle Amédée Mercier, à Bourg-en-Bresse, réunit divers services de proximité*, dont une des quatre agences de Bourg Habitat. Un lieu ouvert à tous les habitants de l'est de l'agglomération bourgienne.

* Un accueil de proximité de la mairie, un espace jeunes, un centre social, des points-contact des polices municipale et nationale, un centre médico-social.

Ouvert en septembre, le pôle d'animation et de services Amédée Mercier est né de la volonté conjugée de l'État, du Conseil général, de la Ville de Bourg et de la CAF, dans le cadre du développement social des quartiers. « C'est très rare de rencontrer ce genre d'organisation, où plusieurs services sont réunis autour d'un espace accueil commun » souligne Gilles Syre, responsable de l'agence de proximité Amédée Mercier de Bourg Habitat. Le pôle réunit l'agence décentralisée Bourg Habitat, une antenne de la mairie, les points-contact des polices municipale et nationale, un espace jeunes, le centre médico-social, le centre social et un bureau de poste. Mais au-delà d'une simple juxtaposition pratique de services (auparavant éparpillés géographiquement ou inexistants), le pôle se veut lieu de rencontre, d'écoute et d'expression des habitants, de creuser à leurs projets.

Au service des habitants

Au service des habitants de l'est de la ville, l'agence de proximité Bourg Habitat est idéalement située, à la croisée de deux grands axes de circulation, avec arrêts de bus, vaste parking, rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. « La fréquentation est stable mais les visiteurs ont changé ». Première agence de proximité mise en place, en janvier 2001, elle était auparavant située au bas d'un immeuble, de l'autre côté du boulevard « qui était une barrière dissuasive ». Elle accueille tous les locataires de

Bourg Habitat du secteur.

Le personnel, les horaires d'ouverture et les missions de l'agence – qui gère ici 1037 logements, dans une volonté de mixité sociale –, sont identiques. Mais la dynamique du lieu a créé une synergie avec les autres services et de nouveaux partenariats qui visent un objectif commun : améliorer le service aux habitants. « Le fait d'être au sein du pôle facilite les contacts. Plus il y a de monde autour de la table, mieux on peut trouver des solutions pour aider les personnes en difficulté. Avec le centre social et les assistantes sociales, nous avons souvent le même public ». Exemple : gérés par Bourg Habitat, les dossiers d'aide à l'entretien du logement (coup de pouce aux personnes aux faibles revenus) sont préparés et suivis par les équipes sociales.

Le pôle accueille, grâce à ses salles d'activités à disposition des partenaires, les réunions de proximité. Se déroulant en présence d'élus et représentants du conseil d'administration, du chef d'agence et des gardiens, ces rencontres régulières permettent aux locataires d'exprimer directement leurs souhaits.

« Plus il y a de monde autour de la table, mieux on peut trouver des solutions »

Autre forme d'expression : les arts. Bourg Habitat invite tous ses locataires à participer au concours « Affichons vos talents » qu'il lance en avril. Une exposition, au pôle, réunira les meilleures œuvres.

Resserrer les liens

La proximité a aussi resserré les liens entre les services du pôle. Bourg Habitat distribue et affiche, dans les immeubles, les documents du centre social. « D'autres partenariats sans nom se créent, selon les besoins. Notre intérêt à tous, c'est

de trouver des solutions à tous les problèmes, au-delà des clivages et tout en respectant l'identité de chacun ». Bourg Habitat n'a pas vocation à instruire un dossier de demande de RMI, gérer une halte-garderie ou mettre en place un atelier couture. Les centres médico-social et social n'ont pas vocation à louer des logements. Mais tous peuvent agir ensemble, pour le mieux-être et la rencontre entre les habitants.

« La proximité a aussi renforcé le travail et la cohésion de l'équipe de l'agence, au service des habitants. Le pôle est vraiment au cœur du quartier : dès qu'il y a un problème dans un immeuble, on se déplace ». Plus proches de l'agence, les gardiens font remonter plus vite les infos, les problèmes matériels, les incidents, les demandes des habitants.

Mais il n'est pas nécessaire d'être locataire de Bourg Habitat pour participer à la vie du pôle : le lieu est ouvert à tous. « Le défi de cet équipement, c'est de devenir un lieu de vie sociale forte » insiste Jean Meyer, responsable de l'accueil commun et directeur du centre social.

Dès le seuil franchi, le visiteur est invité à prendre le temps de s'arrêter à l'espace accueil commun (animé par trois personnes de la CAF, la DIPAS et la Ville) et au café-habitants. Histoire de s'orienter dans le lieu et trouver de suite le bon service, mais aussi de dialoguer, de s'informer sur la vie du quartier, d'échanger idées et projets.

De mi-septembre à fin janvier, plus de 1 500 personnes se sont rendues au pôle. Fin février, la fréquentation dépassait déjà les 2 000 visiteurs. Toute l'équipe de Bourg Habitat souhaite que ce lieu, expérience innovante, continue sur cette lancée et apporte toute satisfaction aux habitants.

• A.P.



Voisine du pôle, Françoise (à gauche sur la photo) y vient régulièrement. « C'est vraiment bien d'avoir créé ce lieu, il y a une bonne ambiance. Je me suis inscrite aux ateliers bien-être, cuisine et aux activités manuelles ».



Autour d'un café, la conversation s'engage. À l'écoute de chacun, les animatrices de l'espace accueil informent, conseillent, orientent.



• Les agences de proximité

Les 4 agences de proximité de Bourg Habitat sont présentes au plus près des habitants : agence Amédée Mercier (Est de Bourg), agence Reyssozouze, agence Centre-ville et agence Gare. Au service des locataires, l'équipe de l'agence Amédée Mercier comprend : 1 responsable agence, 2 régisseurs, 2 chargés de clientèle, 1 agent de gestion locative et 5 gardiens.

• Une « maison d'accueil de projets »

Halte-garderie, séances gymnastique, couture, atelier d'écriture... Au-delà des activités déjà en place, le centre social se veut « maison d'accueil de projets ». Tout habitant, toute idée et toute volonté d'action y sont les bienvenus. Au fil des jours, un « collectif habitants » se met en place, avec déjà « deux groupes qui fonctionnent bien : Sorties séjours et Festivités animations de quartier », note Jean Meyer. D'autres sont en cours de création : Loisirs sports, Culture apprentissage, Vie pratique, Famille éducation.

• Avis aux associations et administrations

« Tout partenaire est le bienvenu ». Jean Meyer ne le répétera jamais assez : le pôle Amédée Mercier est ouvert à tous. La palette des services qu'on peut y trouver est à compléter au gré des idées et volontés. La Confédération syndicale des familles y a ouvert une permanence hebdomadaire. D'autres permanences peuvent y être accueillies.



« Le droit de s'épanouir sans travailler »

En juin, l'ADAPEI ouvre 50 places supplémentaires en services d'activités de jour (foyers occupationnels). Une dynamique qui permet de répondre aux besoins des personnes handicapées pour qui le travail n'est pas ou plus un facteur d'épanouissement.

« **L**a personne handicapée s'épanouit-elle à l'atelier? » A cette question « essentielle » que pose Richard Aumond, directeur de l'Adapei de l'Ain, les réponses sont variables. Certes, pour nombre de personnes handicapées, le centre d'aide par le travail est facteur d'épanouissement, de valorisation, d'équilibre, de socialisation et donc de bien-être. Pour d'autres, qui n'ont pas ou plus la capacité d'avoir une activité régulière, exigeant respect d'horaires, de règles de production..., le CAT n'est pas la solution idéale et peut même se révéler source de stress et de mal-être. Afin de répondre à tous ceux qui sont dans ce cas, ont été créés les foyers occupationnels, dénommés aujourd'hui plus justement services d'activité de jour. Gérés par l'Adapei, les services de

« Placer les personnes dans des services appropriés »

Domagne (à Ceyzériat) et Val Fleuri (à Izernore) ont un agrément respectif de 12 et 15 places. Ce qui, il va sans dire, est loin de répondre à tous les besoins. Cinq opérations d'extension et création vont élargir cette capacité d'accueil, dès le 1^{er} juin 2003, de 50 places supplémentaires et, d'ici 2005, de 50 autres places. Création (ou aménagement) de locaux et de postes (de moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés et aides médico-psychologiques) sont en cours.

S'ouvrir vers l'extérieur

Ateliers manuels, artistiques, sorties plein air, visites, repas d'anniversaires, rencontres sportives. Du lundi au vendredi, à Domagne, Val Fleuri et bientôt Lassignieu, Sous-Bois, les Sourdières et Treffort, les activités sont multiples et variées.

Collectives et « cadrées », elles n'en sont pas moins « personnalisées » et s'inscrivent dans le cadre d'un accompagnement individuel. La règle première étant la recherche de l'épanouissement et du « confort » de la personne handicapée, les actions visent à redonner des repères et des centres d'intérêt, maintenir des acquis physiques et intellectuels, et favoriser la socialisation et l'ouverture vers l'extérieur. Le tout dans le respect du rythme de chaque personne.

« Les personnes pour qui travailler en CAT devient trop dur manifestent parfois de l'agressivité, qui disparaît lorsqu'elles sont en service d'activités de jour : elles retrouvent là une certaine liberté, moins de pression », explique Nicole Corre, chef de service de Domagne.

Rééquilibrer l'offre

« La personne handicapée doit avoir le droit de s'épanouir sans travailler », rappelle Richard Aumond. Les quelque cent places supplémentaires proposées par l'Adapei, à l'horizon 2005, constituent en ce sens « une avancée significative ». En permettant de « placer les personnes dans des services appropriés », l'opération vise aussi à rééquilibrer l'offre globale de réponses adaptées aux besoins. Elle libérera les places d'IME-IMPRO actuellement occupées, en vertu de l'amendement Creton, par les + de 18 ans n'ayant pas la capacité d'aller en CAT. Et elle libérera des places en CAT.

Enfin, autre objectif à souligner : créer une dynamique inter-établissements. S'ouvrir vers l'extérieur, c'est aider chaque personne à s'épanouir. Qu'elle travaille ou non...

• A.P.

Travail/activités : l'équilibre du temps partiel

• Du CAT à l'accueil de jour, la transition peut s'effectuer en douceur, via la formule du temps partiel. « Certains travailleurs handicapés, déficients profonds ou ayant des problèmes de santé ou vieillissants, avaient du mal à assumer une journée complète. Le rythme d'une journée de travail ne leur convenait plus, explique Bernard Chevalier, directeur du Centre de vie rural de Treffort. Depuis quelques années, nous avons mis en place pour eux des horaires de travail adaptés : 10-12 h et 14-16 heures ». L'ouverture du service d'accueil de jour, en juin, permettra le glissement du mi-temps travail/activités vers le temps plein activités (respectivement 12 et 6 places). Outre la dynamique des ateliers existant déjà au foyer, se profilent des actions telles que recréer un potager ou œuvrer avec Peindre à Bourg.

• **Idem au foyer Les Sourdières, à Marboz**, où le service d'activités de jour permettra à 10 résidents de ne fréquenter le CAT plus que l'après-midi. « Moins de travail est une chance pour plus d'autres choses. De nombreuses opportunités seront dégagées », résume Jean-Louis Chanel, le directeur. Opportunités de soins, de loisirs sportifs et culturels, de stimulation intellectuelle, de participation aux tâches collectives... D'anciens appartements de fonction réaménagés abriteront de nouvelles salles d'activités. Au programme : yoga, gym douce, poterie, rencontre avec les habitants au jardin d'agrément...

• **Idem au foyer de Lassignieu, à Virignin**, près de Belley, où le besoin d'un service d'accueil de jour se faisait vivement sentir. 6 places en juin, 10 au total en janvier 2003 soulageront le quotidien de résidents travaillant en CAT pour la plupart depuis 20 ans. « Ils n'ont pas l'âge de la retraite mais il existe, chez les personnes handicapées, un phénomène de vieillissement précoce », rappelle le directeur, André Géréma. Les activités seront celles de la vie courante, simple et ordinaire : aide à la toilette, repas, sorties, maintien en forme, avec aussi des ateliers d'expression, musique... ».

Objectif intégration

À Izernore, le foyer Val fleuri accueille 15 résidents retraités, approchant de la retraite (et ayant travaillé en CAT) ou jeunes lourdement handicapés. « L'intégration au milieu ordinaire est tout à fait possible, si elle est menée par petites touches », plaide son directeur, Francis Moricheau. La plupart des activités sont tournées vers l'extérieur : les résidents fréquentent les clubs et les équipements du village, entretiennent le plan d'eau, participent au concours des Maisons fleuries, invitent les habitants à leur journée Portes ouvertes... L'ouverture prochaine du Sous-Bois à Oyonnax (14 places) invitera à « mixer les activités urbaines et rurales ».

Domagne : nouvelles places et idées neuves

Anciennement réparti sur deux sites à Ceyzériat, aujourd'hui réuni au sein de locaux clairs et agréables, encadrés de verdure et en voie d'extension, dans un quartier situé à l'entrée de la commune, le service d'activités de jour de Domagne passera en juin de 12 à 21 places.

La vie y est rythmée par des sorties régulières : à la médiathèque, au marché de Bourg, à la piscine, à l'atelier informatique au Foyer-village, courses pour réapprovisionner le bar interne, préparer des crêpes ou un gâteau d'anniversaire, collecte des déchets ménagers et portage aux équipements de tri sélectif... Les sorties ponctuelles sont des quatre saisons : cueillette des jonquilles, journée à la ferme, pique-nique... À l'intérieur, les activités s'orchestrent au gré des goûts de chacun : tricot, puzzle, peinture... À l'heure du déjeuner, tous aident à mettre le couvert.

Le nouveau projet d'établissement s'accompagne de nouvelles idées, glanées au fil de la vie quotidienne et des visites d'autres foyers. Exemples : développer un service lingerie (tri de chaussettes, pliage de serviettes...) pour le foyer, créer un atelier "esthétique", aménager un sentier des senteurs, proposer aux commerçants de la commune la réalisation de décorations de Noël, organiser une expo-vente de créations manuelles et artistiques. À suivre.



L'heure de la pause, autour du bar du foyer.



Le service d'activités de jour organise de nombreuses journées plein air.



Ambiance familiale et conviviale, autour du rituel des anniversaires.

À Domagne, l'atelier musique est très apprécié des résidents.

Jeunes sourds de France et Tunisie



Né dans le sillon des relations Bourg - El Kef (Tunisie), l'échange entre l'Institut des jeunes sourds de Bourg et l'école de sourds du Kef fait ses premiers pas en 2003. La collecte d'appareils auditifs (équipements très coûteux en Tunisie) lancée par l'IJS, visant à équiper les jeunes sourds du Kef, a porté ses fruits (43 dons d'appareils). Du 20 mars au 4 avril,

l'IJS a accueilli un élève, une éducatrice et une enseignante du Kef. Une équipe éducative de l'IJS se rendra en Tunisie afin d'initier l'établissement à la langue des signes. L'école du Kef compte une section primaire, qui accueille 28 enfants issus de milieux défavorisés, et un centre d'apprentissage pour adolescents, formant aux métiers du cuir et de la couture. S'inscrivant dans le cadre de la Semaine d'éducation contre le racisme, ce premier échange sans frontières « est une démarche à poursuivre, le départ d'une longue histoire à créer avec des jeunes sourds d'autres pays », insiste Chantal Ducos, responsable éducative de l'IJS.

Initiatives jeunes : de Saint-Genis-Pouilly au Sénégal

En juin 2000, des jeunes de Saint-Genis-Pouilly créaient l'association « Des vacances pour tous » afin d'organiser un séjour estival à Marseille. « Au retour, on a eu envie d'aller plus loin, de faire une action concrète humanitaire », explique Jaouad Aoukili, directeur du centre de loisirs.



Rebaptisée Initiatives jeunes, l'association s'engage à fond dans l'action, en montant son propre projet « ambitieux mais réalisable » au Sénégal : en août 2001, 10 jeunes de 12 à 18 ans et 3 adultes se rendent à Koungheul, commune isolée à l'est de Dakar, avec dans leurs bagages plus de 400 kg de fournitures scolaires (récoltées

auprès des écoles du Pays de Gex). Durant le séjour (financé à 77 % par jeunes eux-mêmes), jeunes et villageois construisent ensemble un mur protégeant la cour de l'école.

L'action se poursuit en 2002, avec le séjour d'un second groupe, l'agrandissement et l'électrification de l'école, l'aménagement d'un jardin potager : « le but, c'est aider les villageois à mettre des choses en place pour eux, avec eux, qu'ils puissent continuer seuls après ».

Le projet 2003 d'Initiatives jeunes, mené en lien avec l'Unicef, concerne Kandery, petit village à l'est du Mali. Un groupe d'ados partira en août. Sont prévus la réfection de l'école et l'aménagement d'un puits.

L'action d'Initiatives jeunes (qui a obtenu le label Festival de la citoyenneté en 2002) est à découvrir sur le site envied'agir.fr
Tél. 06 18 62 48 72

« En avant! Scènes »

Musique, théâtre, arts plastiques, cirque, audiovisuel... Les jeunes créateurs de l'Ain (de 15 à 25 ans inclus), amateurs ou en voie de professionnalisation, seuls ou en groupe, sont invités à participer au festival départemental des cultures actuelles « En avant! Scènes ». De mai à juillet, seront organisées sept scènes ouvertes ou auditions, sur tout le département. Les jeunes sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement par un artiste professionnel afin de peaufiner leur projet artistique, qui s'inscrira au programme de l'événement final, le 2^e week-end de novembre, à Belley. Sur la scène de l'Intégral, le festival réunira les groupes amateurs (en 1^{re} partie) et professionnels. À l'affiche : concerts et spectacles, expos, animations multimédia, rencontres-débats, master class...

Collectif Cultures actuelles - UD MJC de l'Ain
Tél. 04 74 52 18 73



Spécial étudiants

Bourses de formation et de stage, carte Campus Pass... Le Guide des aides recense les aides financières accordées par le Conseil régional aux étudiants. Gratuit, il est disponible dans divers lieux (écoles supérieures, Missions locales...)
www.cr-rhone-alpes.fr



Jeunes Marocains de l'Ain

Née en mai 2002 à Oyonnax, l'Association des jeunes Marocains de l'Ain (AJMA) a pour but de « lutter pour l'intégration, et contre la délinquance juvénile et l'intégrisme » souligne son président, Mohamed Houchou. Elle organise diverses activités (soutien scolaire, cours d'arabe...) et souhaite créer un service intermédiaire « médiateur entre les jeunes, les parents et les services d'État ».
Tél. 04 74 73 54 67

Un CAP Maroquinerie à Belley

Le lycée Lamartine, à Belley, ouvre à la rentrée 2003 une section CAP Maroquinerie. D'une durée d'un an, la formation débouchera directement sur l'emploi : la section est créée en partenariat avec la Maroquinerie de Belley, entreprise implantée localement. Les 12 places sont ouvertes aux filles et garçons (déjà diplômés - ou très motivés - dans un domaine manuel).

Tél. 04 79 81 01 44

Isabelle BULLINFON

Passport pour l'inconnu



De l'Afrique, elle ne connaît que photos et maigres informations recueillies dans les guides. Le Cameroun est la destination qu'Isabelle Bullinon et une de ses col-

lègues, toutes deux élèves en deuxième année à l'école d'infirmières du Centre psychothérapique de l'Ain, ont choisi pour réaliser leur stage. Un mois pour découvrir Talba, petit village qui n'est même pas indiqué sur les cartes. De quoi refroidir les ardeurs de n'importe quel candidat à l'expatriation. Paradoxalement, c'est ce qui motive l'étudiante : « J'ai besoin d'obstacles pour avancer et pour me construire. Sans eux, il n'y a pas de surprises, la vie est moins palpitante ». Question épreuves, on peut dire qu'Isabelle est en train de les connaître. À trois mois du départ, elle ne sait toujours pas si elle est acceptée dans le centre de développement rural où elle est censée effectuer son stage. « Le village ne possède pas d'adresse, il faut envoyer le courrier à Yaoundé, la capitale. Des lettres que j'ai envoyées, je n'ai obtenu qu'une seule réponse, ni positive, ni négative. Je m'accroche ! ». À 22 ans, elle suit opiniâtement ses rêves de collégienne. Un idéal qui se résumait à l'époque en trois mots : Médecins

sans frontières. Seule la destination a changé : « Je pense que j'ai été influencée par mes lectures. "La Cité de la joie" est le livre qui m'a donné envie de connaître ce pays et ses habitants ». Une destination remise, pour le moment, à plus tard.

La peur pour carburant

Même si le départ est encore incertain, Isabelle sait déjà ce qu'elle va trouver à Talba : des structures médicales inexistantes et les ravages du Sida. « Tout est à faire, dans ces villages, c'est ça qui est intéressant ! D'autant plus que je vais découvrir des gens, une culture qui vont beaucoup m'apporter. L'échange fonctionne dans les deux sens ». Ce stage d'été viendra s'ajouter aux autres effectués dans différents services de l'hôpital où Isabelle s'est confrontée aux dures lois de la vie. L'expérience sur le terrain s'est acquise en maîtrisant un élément paralysant : la peur. « Peur de la mort, de ne pas pouvoir contrôler les impondérables. C'est à la fois effrayant et excitant ». De ces aventures, Isabelle garde des souvenirs forts, comme prendre dans ses bras un nourrisson vieux d'à peine quelques minutes « On a du mal à réaliser que cette petite chose toute tremblante est résistante ». Pour l'instant, l'étudiante se voit travailler auprès de personnes vivant une terrible épreuve, celle du cancer. Un nouveau monde pour Isabelle, avec sa part d'inconnu... et de hasards.

● S.C.

Lionel MEGEVAND

Enfants de tous pays

Souvenirs, souvenirs... Un mois après son retour, Lionel Megevand porte sur lui les traces de son séjour à Saint-Louis, au Sénégal. « Ma coiffure, ce sont les Sénégalais qui me l'ont faite. Les couleurs, celles du drapeau du Sénégal, je les aies rajoutées après ». Avec onze de ses compagnons de l'Institut de formation Rhône-Alpes installé à Péronnas, le jeune homme de vingt ans est resté quinze jours, au mois de février, en Afrique afin de rénover une maison de quartier. Là-bas, le dépaysement a été total : « Avant de partir, je ne m'étais pas trop informé sur le pays, histoire de ne pas arriver au Sénégal avec des images toutes faites et de découvrir le pays avec un œil neuf ». Une technique qui fonctionne puisque Lionel a rencontré des gens généreux, prêts à partager le peu de choses qu'ils possèdent. « Les plus anciens étaient curieux de nous connaître mais ils ne parlaient que le wolof. Du coup, les jeunes nous servaient d'interprètes ». Ce voyage, « beaucoup trop court », selon le jeune homme lui a ouvert des portes sur son avenir professionnel. Il se construira dans le social et auprès des enfants, en France et ailleurs. « L'humanitaire, oui, tant que je suis auprès des enfants. À Saint-Louis, je me suis lié d'amitié avec un garçon de treize ans prénommé Souleman. Même si nous ne parlions pas la même langue, nous nous comprenions bien ». Son prochain stage, Lionel compte l'effectuer dans un institut médico-éducatif. Avec, dans la tête, de nouvelles destinations : Pérou, Nouvelle-Zélande. « Ce ne sont que des rêves, mais les rêves font avancer ». ● S.C.



Le diabète à vélo

Le diabète et l'activité physique sont compatibles. Le message s'illustre via le vélo : chaque année, les associations de diabétiques se mobilisent pour organiser et accueillir un grand raid cyclo, visant à « véhiculer une image positive du diabète ». Après Annecy – Lille en 1998, Annecy – Valence en 1999, Vals-les-Bains – Grenoble en 2000, Montbrison – Montpellier en 2001, le tour de la Loire ainsi qu'un rassemblement cyclistes – marcheurs dans l'Ain en 2002, l'association Randonnées cyclotouristes du diabète, formalisée en octobre, convie en 2003 à une 10^e rando à caractère exceptionnel.



Ouverte comme d'habitude aux cyclotouristes diabétiques ou non (dans une proportion n'excédant pas 50 %), de tous niveaux « mais ayant un peu d'entraînement » (2 sorties préparatoires permettent de « vérifier l'aptitude »), elle aura un double caractère international : elle s'aventurera pour la première fois hors frontières et conduira jusqu'au congrès mondial du diabète. Top départ le mercredi 20 août à Strasbourg, arrivée à Paris le dimanche 24 à Paris, via Luxembourg.

Tél. 04 74 47 92 24 (Daniel Huet)
E-mail : Paul.GUINET@wanadoo.fr

Lire et faire lire

Lancée par l'UNAF (Union nationale des associations familiales), l'opération « Lire et faire lire » est à la page dans l'Ain depuis 1999. Animées par des retraités bénévoles, des séances de lecture, souvent bihebdomadaires, s'organisent en classe (dans ou hors temps scolaire) de la dernière année de maternelle au CE2, par petits groupes (5 enfants maximum), en collaboration avec les enseignants. Dans l'Ain, 54 bénévoles et 25 écoles s'impliquent dans cette opération à double but : lutter

contre l'illettrisme et favoriser le lien intergénérationnel. Les écoles de Druillat et Culoz sont en attente de bénévoles pour la rentrée. Dans le Pays de Gex, par contre, ce sont les écoles participantes qui manquent. Appel est lancé.

Chaque année, l'UDAF organise des rencontres entre bénévoles, une journée-bilan réunissant retraités et enseignants, et depuis décembre, une journée de formation pour les retraités.

Volontariat, ici et là

Le 24 avril, de 10 à 16 heures, le CVPA (Centre du volontariat des pays de l'Ain) invite à une journée portes ouvertes axée sur le volontariat international. « Diverses offres existent, pour les jeunes mais aussi les adultes et les retraités » souligne Yves le Pecq, directeur du centre. Le 29 avril, l'assemblée générale

du CVPA sera suivie d'un débat (à 16 h) sur « L'outil numérique au service de la personne handicapée », animé par un représentant de la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies.

Tél. 04 74 45 38 36
www.benevolat01.org

Un outil pour l'adoption

Produit par l'association Enfance Familles Adoption de l'Ain et soutenu par le Conseil général, le film-document « Les voies de l'adoption » (52 mn) s'adresse aux couples candidats à l'adoption. Réalisé par Alain Fabbiani, il réunit des témoignages de familles et de professionnels. Diffusé à plus de 160 exemplaires en France, le document vidéo est principalement visionné dans les associations départementales et les organismes autorisés à l'adoption (OAA).

Tél. 04 74 23 22 21 (lundi et jeudi soir)

À lire

Interroger les pratiques afin de produire des connaissances, dans un processus de recherche en sciences sociales, telle est l'idée-clé de la praxéologie. Afin de diffuser et promouvoir ces travaux, le Laboratoire de praxéologie du CCRA (Collège coopératif Rhône-Alpes) a lancé *Les Cahiers de praxéologie* (collection Recherches en pratiques sociales). Deux premiers ouvrages, parus en décembre, inaugurent cette série : « Une formation à soi » au cœur de la formation professionnelle d'assistant social, d'Anne Cateland, formatrice dans la région lyonnaise, et *De l'adoption : la Loi et le sens*, par Pierre Maistre, du service Adoption – Conseil général de l'Ain.

Articulant pratique et théorie (et détaillant le comment de sa recherche), l'auteur questionne le « sens » de l'adoption à partir de la représentation de l'adopté par les adoptants et analyse les conditions de l'équilibre à construire entre les deux finalités de l'adoption : une famille pour un enfant – un enfant pour une famille.

Tél. 04 78 92 85 36 (CCRA)

Fondation de France

La Fondation de France propose aux associations, fondations et établissements publics à but non lucratif une aide à l'ingénierie multimédia de projets (sous forme de chèques-consultant destinés à rémunérer l'intervention de prestataires spécialisés). Date limite d'envoi des dossiers : 2 mai 2003 (jury en octobre) ou 28 novembre (jury en février 2004).

Tél. 01 44 21 31 97

Elle soutient également les projets collectifs visant à créer des emplois et répondant à un besoin social. Date limite d'envoi des dossiers « Dynamiques collectives » : 8 septembre (examen fin novembre).

Tél. 04 72 10 92 30
(délégation régionale)

En 2002, en Rhône-Alpes, la fondation a soutenu au total 506 projets (4 950 000 €), dont 16 dans l'Ain (77 022 €).

www.fdf.org

Les loisirs avec JADE

Un centre de loisirs sans hébergement, pour les 4/12 ans, ouvrira en juillet à Pont-de-Vaux, à l'initiative de jeunes animateurs, pour la plupart étudiants, unis au sein de l'association JADE (Jeux animations découverte éveil) créée en novembre 2002. « Le dernier centre de loisirs a fermé en 1999, or il y a un besoin d'activités pour les enfants et adolescents » souligne la présidente, Edwige Peigné. Au programme : des semaines à thème « à définir avec les enfants, acteurs de leurs vacances », des jeux, des sorties, des animations organisées en lien avec les structures locales.

Les activités se dérouleront dans les locaux de la garderie pré-scolaire pour les 4/6 ans (30 enfants maximum) et de l'école pour les 7/12 ans (70 maxi).

Tél. 06 61 24 83 51 – association.jade@free.fr



Agence de communication

Nouvelle adresse

**158, boulevard de Brou
(en face de l'église de Brou)**

Rédaction

Communication

Création

Fabrication

Impression

Multimédia

Éditions

